

# Conditions de travail et rémunération

par Suzanne Asselin

Les règles du jeu entre l'offre et la demande de travail sont en mouvance et requièrent de la part des acteurs du marché une bonne capacité d'adaptation. Le marché du travail doit composer entre autres avec les effets de la mondialisation et le vieillissement de la main-d'œuvre. L'étude expose de quelle façon se traduit la participation au marché du travail en matière de conditions de travail et de rémunération.

L'étude aborde trois composantes principales : la diversification des emplois, la durée de la semaine de travail et la rémunération. Elle tente ensuite de répondre aux questions suivantes : Comment évolue la participation au sein des divers régimes de travail? Les travailleurs participent-ils de leur plein gré? Étant donné que la frontière entre le temps consacré au travail et celui qu'on accorde aux autres sphères d'activité est de plus en plus fractionnée (horaires atypiques) et floue, quelles en sont les répercussions sur la durée hebdomadaire de travail? La semaine normale de travail est-elle encore une pratique courante? Peut-on mieux comprendre les écarts de revenu entre les hommes et les femmes de même qu'entre les travailleurs salariés et les travailleurs autonomes?

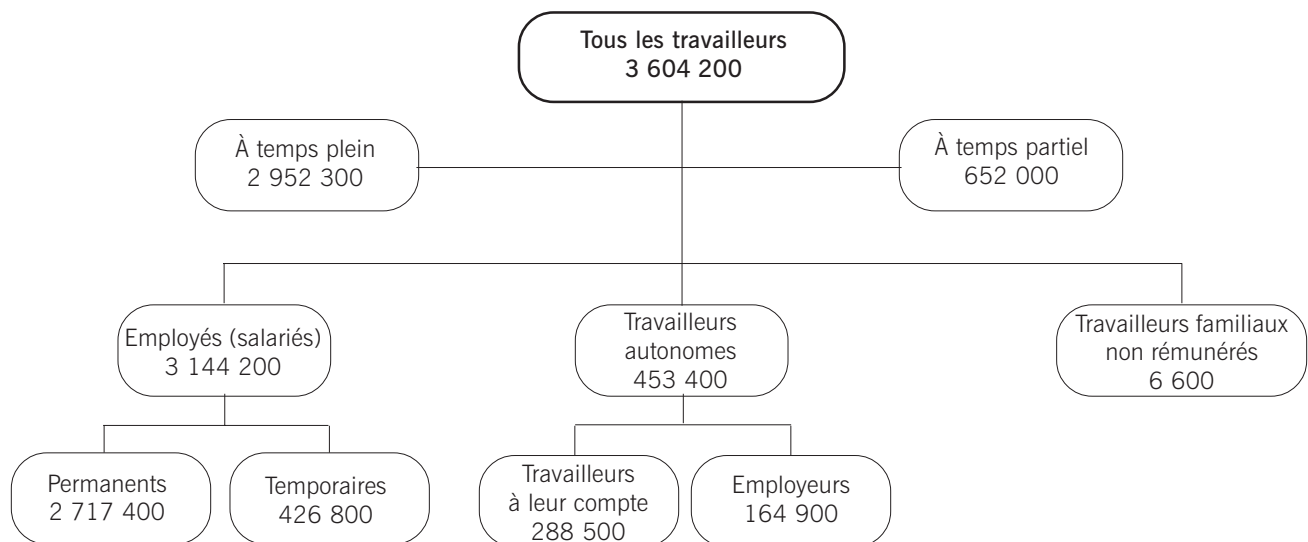
Les sources de données utilisées sont les mêmes qu'au chapitre 5 intitulé « La population active » : *l'Enquête sur la population active* (EPA) et *l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR). De fait, la note au sujet d'une révision historique à venir pour l'EPA s'applique aussi. Dans la source des tableaux et figures, l'expression « compilation spéciale » est employée pour désigner une compilation produite par Statistique Canada contrairement au fichier de microdonnées dont la compilation est réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

## Diversification des emplois

Les fiches de cette section montrent la diversification des formes de travail, qui se manifeste par un effritement du modèle classique de l'emploi qu'est le travail salarié à temps plein pendant toute l'année. On porte une attention particulière aux deux composantes les plus courantes dans le développement des formes d'emploi que sont l'emploi à temps partiel et l'emploi autonome. La proportion de travailleurs à temps partiel non désiré fournit une indication du caractère imposé ou non du travail à temps partiel. En dernier lieu, on utilise une typologie de la diversification des emplois pour décrire l'importance du travail atypique, en excluant le chevauchement des travailleurs selon les formes d'emploi. Le schéma ci-dessous illustre les différents concepts utilisés dans l'*Enquête sur la population active*. À cette fin, la notion de durée de l'emploi est définie par rapport aux caractéristiques de l'emploi permanent, c'est-à-dire sans date de cessation d'emploi par opposition à l'emploi temporaire. De plus, on établit une distinction entre un emploi à temps plein (30 heures et plus par semaine) et à temps partiel, soit de moins de 30 heures.

Figure 6.1

**Schéma de la répartition des travailleurs de 15-64 ans selon les formes d'emploi<sup>1</sup>, Québec, 2003**



1. Un travailleur peut être comptabilisé plus d'une fois parmi les différentes formes d'emploi.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

## Pluralité des formes d'emploi

Un travailleur peut être compté plus d'une fois dans les différentes formes d'emploi. L'objectif de ce portrait est de montrer l'évolution des divers régimes de travail depuis 1976. Deux composantes n'apparaissent pas, soit l'emploi permanent et temporaire, car l'*Enquête sur la population active* ne recueille ces données que depuis 1997. Toutes les personnes en emploi de 15 à 64 ans sont considérées; seuls les travailleurs familiaux non rémunérés ne figurent pas.

Tableau 6.1

**Répartition des travailleurs selon les formes d'emploi chez les 15-64 ans, Québec et Canada, 1976 et 2003**

Forme d'emploi	Québec				Canada			
	1976		2003		1976		2003	
	k	%	k	%	k	%	k	%
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>2 513,1</b>	<b>100,0</b>	<b>3 604,2</b>	<b>100,0</b>	<b>9 608,5</b>	<b>100,0</b>	<b>15 478,9</b>	<b>100,0</b>
À temps plein	2 294,6	91,3	2 952,3	81,9	8 433,4	87,8	12 631,7	81,6
À temps partiel	218,5	8,7	652,0	18,1	1 175,0	12,2	2 847,1	18,4
Salariés	2 265,0	90,1	3 144,2	87,2	8 476,9	88,2	13 213,3	85,4
Autonomes	216,7	8,6	453,4	12,6	1 000,3	10,4	2 232,3	14,4
Travailleurs à leur compte (TAC)	118,5	4,7	288,5	8,0	574,5	6,0	1 469,0	9,5
Employeurs	98,2	3,9	164,9	4,6	425,8	4,4	763,3	4,9
Un seul emploi	2 475,5	98,5	3 471,2	96,3	9 403,6	97,9	14 699,3	95,0
Cumul d'emplois	37,6	1,5	133,0	3,7	204,9	2,1	779,6	5,0

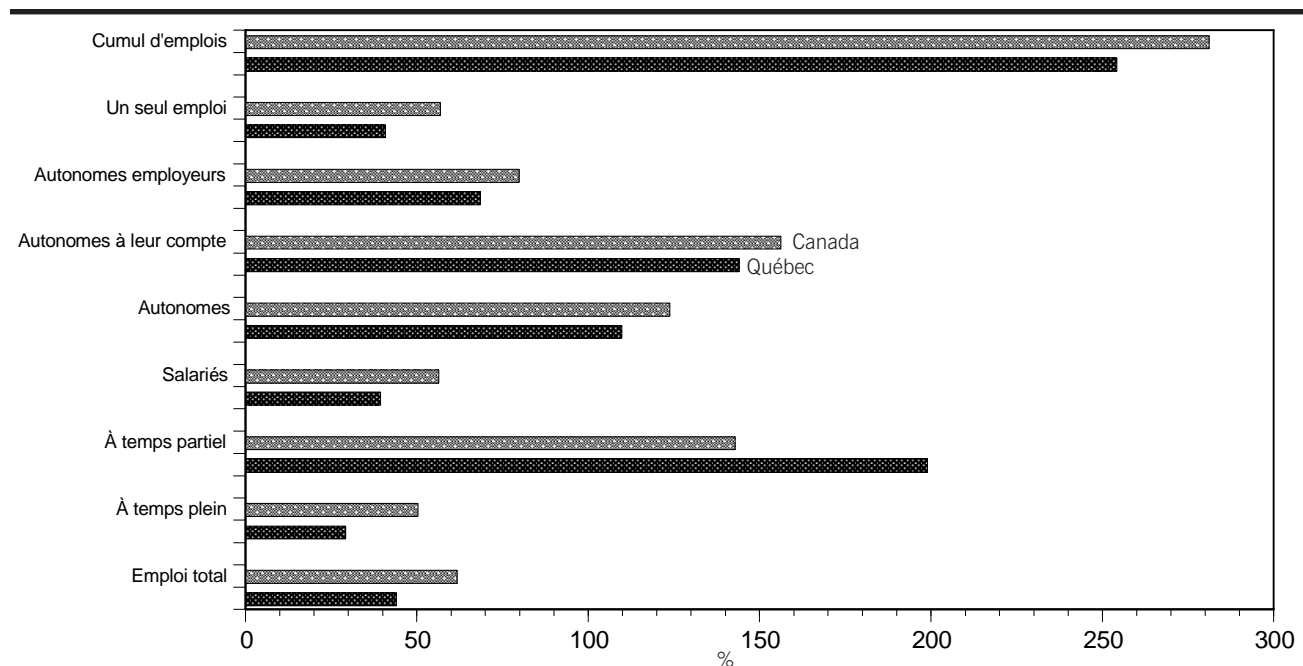
1. Le total inclut les travailleurs familiaux non rémunérés, mais ils ne sont pas comptés parmi les travailleurs autonomes.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 6.2

**Croissance des formes d'emploi<sup>1</sup> chez les 15-64 ans, Québec et Canada, 1976-2003**



1. Le total inclut les travailleurs familiaux non rémunérés, mais ils ne sont pas comptés parmi les travailleurs autonomes.

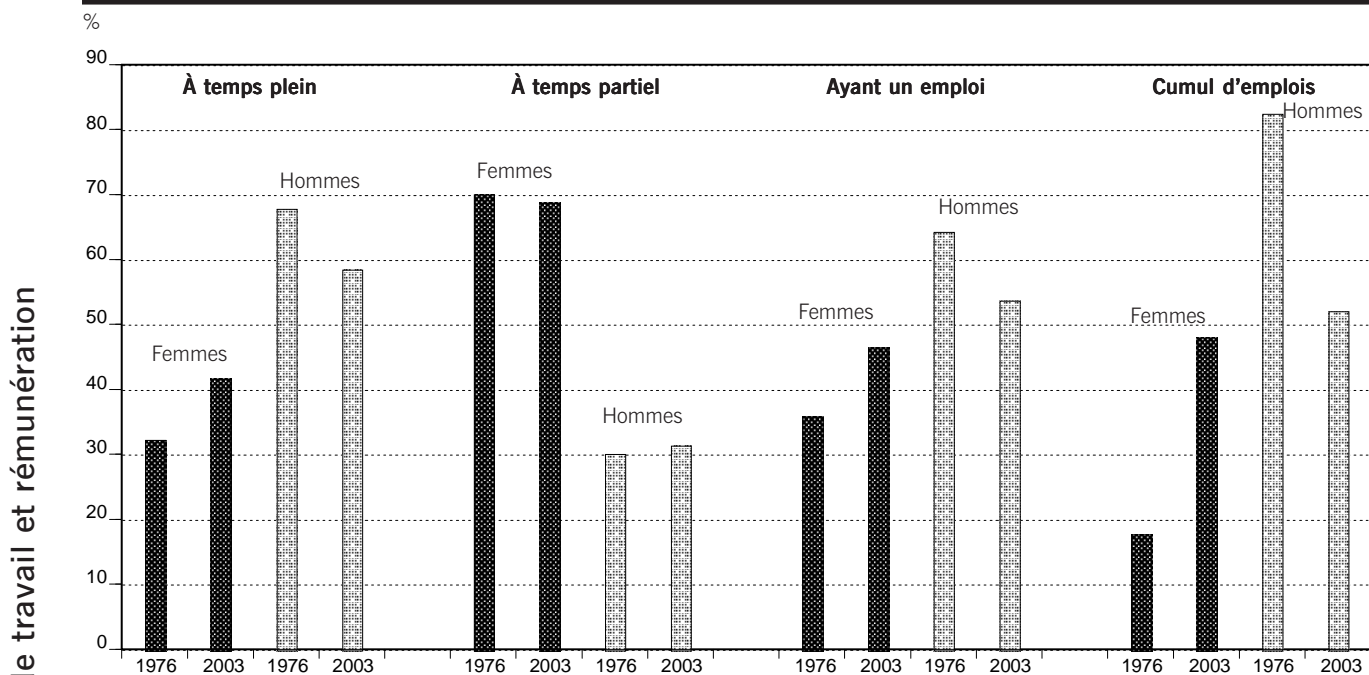
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- Les formes d'emploi dominantes en 2003 demeurent les mêmes qu'en 1976, mais leurs proportions sont moins importantes. Ainsi, en 2003, au Québec, on compte 81,9 % de travailleurs à temps plein, 87,2 % de salariés, tandis que 96,3 % des travailleurs n'ont qu'un seul emploi. On enregistre la réduction la plus forte dans la proportion que représentent les emplois à temps plein, qui passent de 91,3 % à 81,9 %. Les mêmes observations s'appliquent au Canada. Par ailleurs, le Québec affiche des proportions un peu plus élevées de travailleurs salariés (87,2 % par rapport à 85,4 % au Canada) et de travailleurs ayant un seul emploi (96,3 % par rapport à 95,0 % au Canada).
- De 1976 à 2003, l'accroissement de l'emploi total au Québec (+ 43,4 %) est inférieur à celui de l'ensemble du Canada (+ 61,1 %). Pour ce qui est des différentes formes d'emploi présentées dans le graphique, les taux de croissance respectifs montrent le même rapport entre le Québec et le Canada, à l'exception des emplois à temps partiel dont la croissance est plus forte au Québec.
- Avec l'accentuation de l'importance du secteur des services et l'application de nouvelles structures organisationnelles dans les entreprises, la croissance la plus forte apparaît dans les formes d'emploi les moins fréquentes. Le cumul d'emplois (+ 253,7 % au Québec), les emplois à temps partiel (+ 198,4 %) et les emplois autonomes (+ 109,2 %) arrivent en tête.
- L'importance dans l'emploi total de deux des trois formes d'emploi en émergence s'avère inférieure au Québec à celle qu'on observe dans l'ensemble du Canada. Ainsi, le Québec compte une proportion plus faible de travailleurs cumulant des emplois (3,7 % par rapport à 5,0 %) ou occupant des emplois autonomes (12,6 % par rapport à 14,4 %). Quant aux travailleurs à temps partiel, les proportions sont semblables, soit autour de 18 %.

Figure 6.3

Répartition des travailleurs selon le sexe, le type et le nombre d'emplois, Québec, 1976 et 2003



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

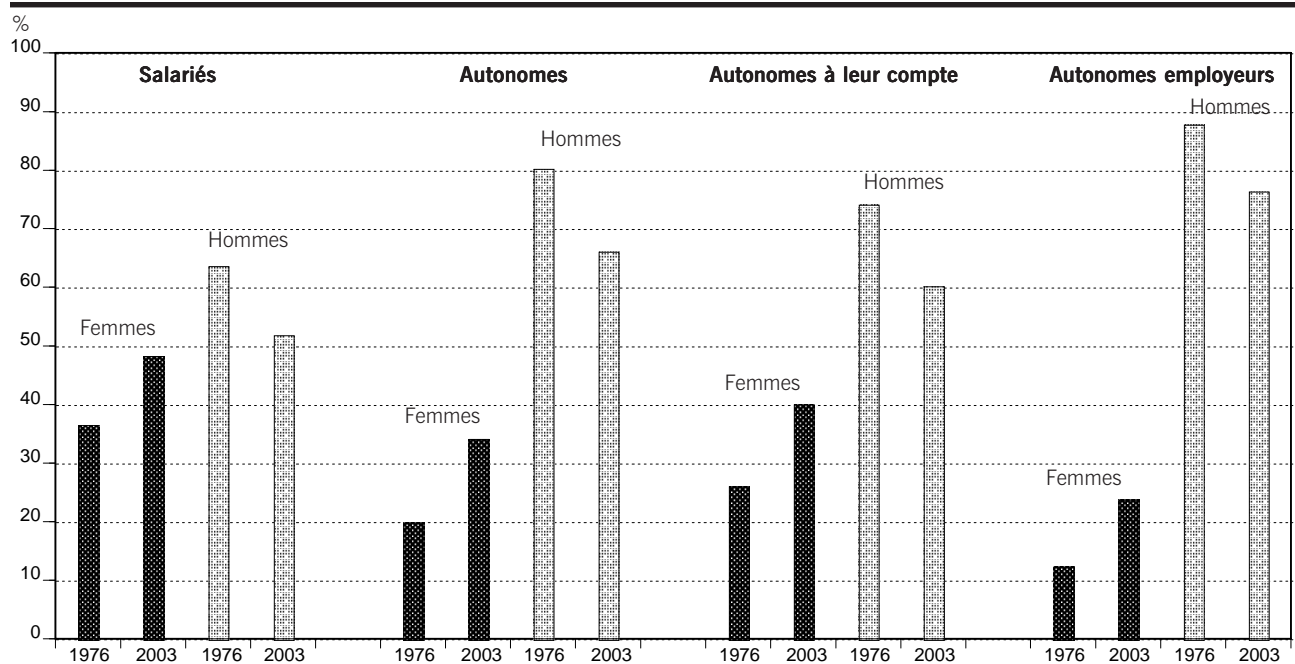
Conditions de travail et rémunération

•

- Parmi les emplois autonomes, la composante ayant le plus progressé est celle des travailleurs à leur compte (+ 143,5 %), ce qui représente un accroissement deux fois plus élevé que chez les travailleurs autonomes qui sont des employeurs (+ 67,9 %).
- De 1976 à 2003, il faut signaler un rapprochement important dans la répartition entre les sexes selon le type d'emploi. On observe la tendance la plus prononcée, soit une variation de 30,4 points de pourcentage en plus chez les femmes et en moins chez les hommes, chez les travailleurs cumulant des emplois. Ainsi, en 2003, les travailleurs cumulant des emplois comptent 48,0 % de femmes et 52,0 % d'hommes, tandis que la répartition en 1976 était de 17,6 % de femmes et de 82,4 % d'hommes. À l'opposé, la variation la plus faible, soit de 1,3 point de pourcentage en moins chez les femmes et en plus chez les hommes, concerne les travailleurs à temps partiel. La concentration de femmes dans ces emplois demeure majoritaire en 2003, soit 68,7 % de l'effectif.
- La part de l'effectif féminin s'accroît chez les travailleurs salariés et les travailleurs autonomes, passant respectivement de 36,4 % à 48,2 % et de 19,8 % à 34,1 % en 2003. On constate aussi des avancées parmi les travailleurs autonomes, tant à leur compte qu'employeurs.

Figure 6.4

Répartition des travailleurs selon le sexe et la catégorie de travailleurs, Québec, 1976 et 2003

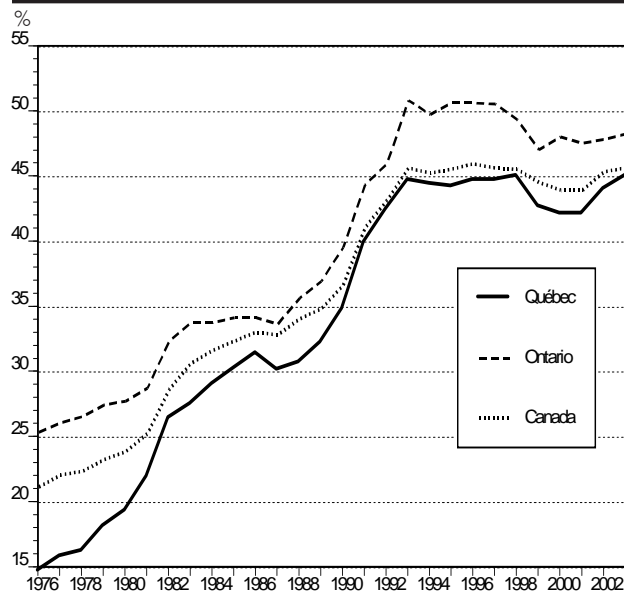


Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.  
 Compilation : Institut de la statistique du Québec.

## Temps partiel

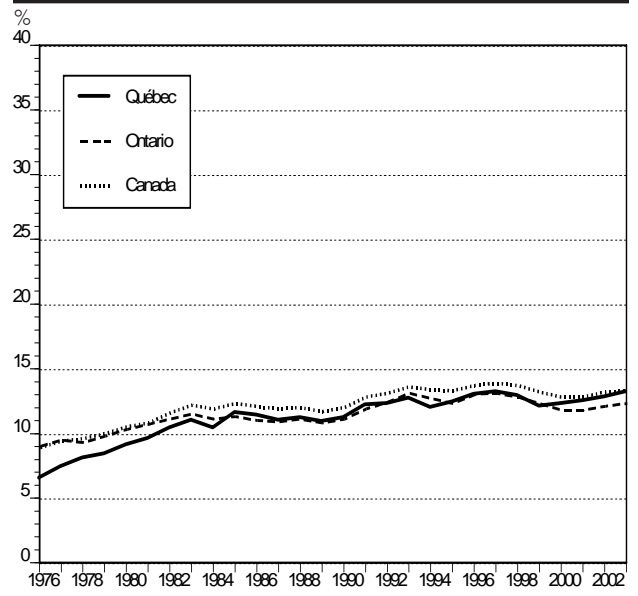
L'emploi dont la durée hebdomadaire est de moins de 30 heures est un emploi à temps partiel. *L'Enquête sur la population active* considère la durée de l'emploi principal, c'est-à-dire sans tenir compte de la durée totale de tous les emplois occupés par les personnes qui cumulent des emplois. Un changement apporté au questionnaire en 1997 occasionne un bris dans la série en ce qui concerne les raisons du temps partiel. La population visée est celle des 15-64 ans.

Figure 6.5  
Proportion de travailleurs à temps partiel chez les 15-24 ans, Québec, Ontario et Canada, 1976-2003



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Figure 6.6  
Proportion de travailleurs à temps partiel chez les 25-64 ans, Québec, Ontario et Canada, 1976-2003



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Tableau 6.2  
Nombre, part et proportion de femmes parmi les travailleurs à temps partiel, Québec, 1976 et 2003

Groupe d'âge	Nombre	Part de l'emploi total	Proportion de femmes	
	2003	2003	1976	2003
	k	%	%	
15-24 ans	248,6	45,0	52,6	58,4
25-64 ans	403,4	13,2	84,1	75,0
25-34 ans	95,6	12,2	82,9	70,8
35-44 ans	120,3	12,2	88,9	80,2
45-54 ans	111,4	12,3	87,3	78,4
55-64 ans	76,1	19,8	72,0	67,1

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 6.3

**Raison de l'emploi à temps partiel selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2003**

Raison	Unité	15-24 ans	25-54 ans			55-64 ans
			Total	Hommes	Femmes	
Choix personnel	%	4,1	30,5	25,0	32,2	64,8
Autres occupations	%	78,0	32,3	25,9	34,3	12,5
École	%	75,8	6,4	12,3	4,6	—
Non désiré (lié à l'offre d'emploi)	%	17,9	37,2	49,1	33,6	22,7
<b>Total</b>	%	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	k	248,6	327,3	75,7	251,6	76,1

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

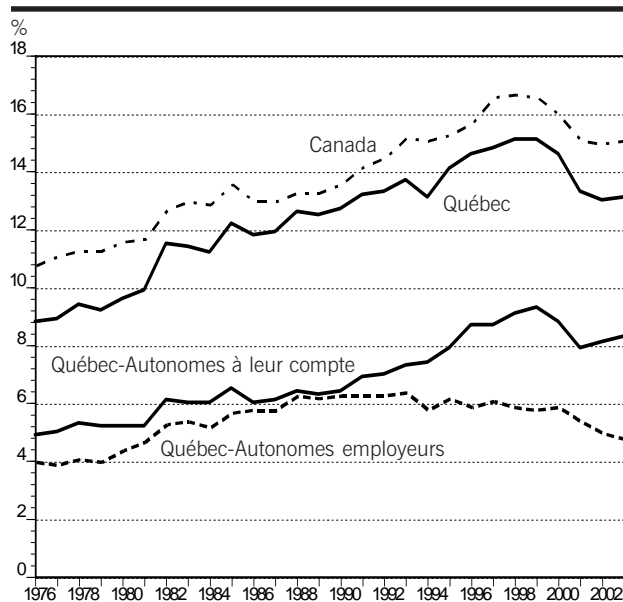
- La proportion de travailleurs à temps partiel est beaucoup plus faible chez les 25-64 ans que chez les jeunes de 15 à 24 ans. En effet, au Québec en 2003, 13,2 % est à temps partiel par rapport à 45,0 % chez les jeunes. La proportion est plutôt stable chez les 25-54 ans et elle s'élève à partir de 55 ans, pratique plus souvent désirée probablement en vue d'un retrait définitif du marché du travail.
- Au début de la série, en 1976, le Québec compte une plus faible proportion de travailleurs à temps partiel de 25 à 64 ans qu'au Canada (6,5 % par rapport à 9,0 %). Jusqu'en 1985 environ, la croissance soutenue – mais plus accentuée au Québec – des emplois à temps partiel (particulièrement chez les Québécoises de 35 à 54 ans) diminue l'écart avec le Canada. Par la suite, la tendance devient plus irrégulière, mais la part du temps partiel parmi l'ensemble des travailleurs continue d'augmenter. Depuis 2000, la croissance, supérieure au Québec, réduit l'écart avec le Canada, jusqu'à 0,2 point seulement en 2003.
- Au fil des ans, la part de l'effectif féminin dans les emplois à temps partiel s'atténue chez les 25-64 ans pendant qu'elle augmente chez les 15-24 ans. Ainsi, la proportion de femmes parmi les travailleurs à temps partiel de 25 à 64 ans passe de 84,1 % en 1976 à 75,0 % en 2003. On observe cette baisse particulièrement chez les 25-34 ans. Ce groupe d'âge est constitué en bonne partie de mères ayant des enfants de moins de six ans. La progression de l'accès des mères ayant de jeunes enfants au travail rémunéré se traduit de plus en plus par des emplois à temps plein. En effet, la part des emplois à temps plein chez ces mères augmente (de 70,5 % à 80,3 %). Parallèlement, les femmes de ce groupe d'âge, peu importe la situation familiale, déclarent de moins en moins souvent occuper un emploi à temps partiel pour des raisons d'ordre personnel ou familial. Cette observation s'applique respectivement à chacune des deux séries historiques de l'ancien et du nouveau questionnaire.
- Les jeunes occupent un travail à temps partiel dans le but de poursuivre des études simultanément (75,8 % expriment une telle raison en 2003). Chez les 25-54 ans, le travail à temps partiel est avant tout involontaire (37,2 %), et ce, davantage chez les hommes (49,1 %). Par ailleurs, aux yeux des 25-54 ans, ce mode de vie professionnel permet de jumeler d'autres occupations (32,3 %); il s'agit même du premier motif chez les femmes. Enfin, 30,5 % des travailleurs de 25 à 54 ans déclarent occuper ce type de travail par choix. Chez les plus âgés, de 55 à 64 ans, l'emploi à temps partiel est majoritairement un choix (64,8 %).

## Travail autonome

Tout travailleur dont l'emploi n'est pas rattaché par un contrat avec un employeur est considéré comme un travailleur autonome. On distingue deux sous-groupes de travailleurs autonomes : les travailleurs autonomes à leur compte<sup>1</sup> (TAC) et les travailleurs autonomes employeurs. L'univers des travailleurs autonomes retenu ici est basé sur la définition de l'OCDE, laquelle inclut les travailleurs dont l'entreprise est constituée en société et qui ne sont pas perçus comme des salariés touchant un salaire de leur entreprise. Notons que les travailleurs familiaux non rémunérés sont exclus. Comme l'importance du travail autonome se prolonge jusqu'à un âge avancé, on considère la population de 15 ans et plus. La part du travail autonome est calculée sur le total des travailleurs.

Figure 6.7

### Part des travailleurs autonomes de 15 ans et plus selon la catégorie, Québec et Canada, 1976-2003



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- La part du travail autonome parmi l'ensemble des travailleurs connaît certaines irrégularités d'une année à l'autre, mais on observe une tendance haussière entre 1976 (8,8 %) et 2003 (13,1 %). Un sommet est atteint en 1998-1999 (15,1 %), et on note ensuite un recul (13,1 %) en 2003.
- Le Canada enregistre, depuis le début de la période en 1976, une part du travail autonome légèrement supérieure à celle du Québec. Les courbes historiques suivent la même évolution, de telle sorte que l'écart demeure assez stable. En 2003, la part est de 15,1 % dans l'ensemble du Canada, comparativement à 13,1 % au Québec.
- Chacun des deux sous-groupes de travailleurs autonomes connaît une période de croissance distincte : les années 1980 pour ce qui est des employeurs et les années 1990 en ce qui concerne les TAC. Malgré un récent fléchissement en 2000-2001, la croissance des TAC reprend en 2002-2003. Tout au long de la période, les TAC composent le sous-groupe majoritaire.

1. Pour plus de détails sur les travailleurs autonomes à leur compte, voir l'étude parue dans *Données sociodémographiques en bref*, vol. 8, n° 3 (juin 2004).

Tableau 6.4

**Part des travailleurs autonomes de 15 ans et plus, selon le sexe et la catégorie, Québec, 1976, 1989, 1999 et 2003**

Année et sexe	Total	Autonomes à leur compte	
		%	
<b>Total</b>			
1976	8,8	4,9	4,0
1989	12,5	6,3	6,2
1999	15,1	9,3	5,8
2003	13,1	8,3	4,8
<b>Hommes</b>			
1976	11,0	5,6	5,4
1989	15,9	7,0	8,9
1999	18,2	10,0	8,2
2003	16,2	9,3	6,8
<b>Femmes</b>			
1976	4,9	3,5	1,4
1989	7,9	5,3	2,6
1999	11,3	8,4	2,9
2003	9,5	7,1	2,4

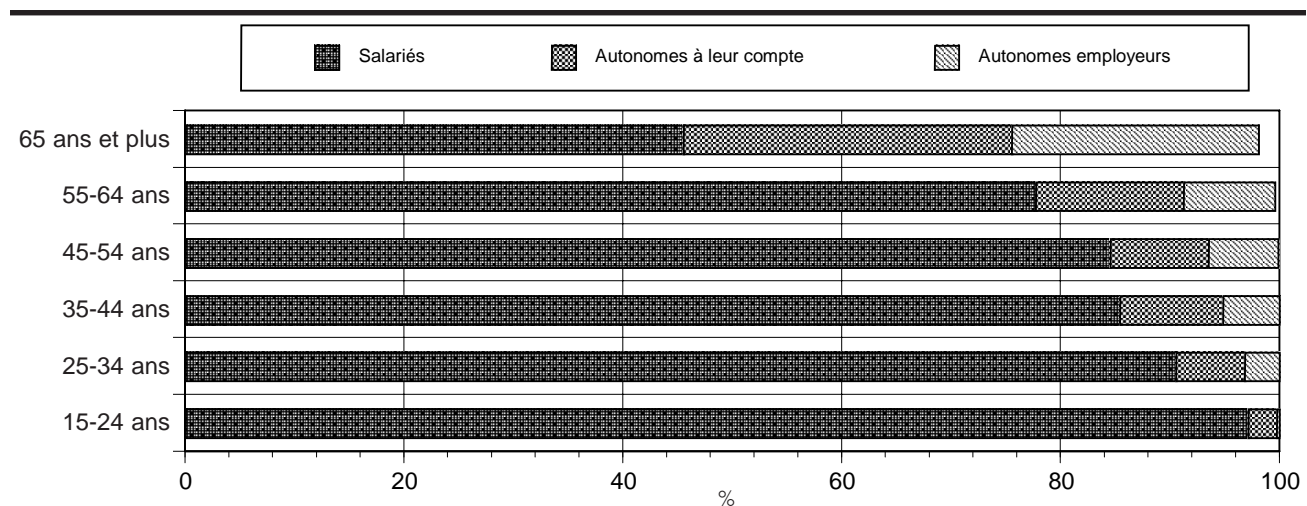
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- La part du travail autonome se maintient à un niveau plus élevé chez les hommes (16,2 % en 2003) que chez les femmes (9,5 %). La différence entre les sexes est moins marquée chez les TAC que chez les employeurs. Au cours de la décennie 1980, les femmes enregistrent des gains, surtout chez les TAC, tandis que, chez les hommes, les gains sont surtout observables chez les employeurs.
- L'occurrence du travail autonome augmente avec l'âge. Chez les 15-24 ans, à peine 2,6 % des travailleurs sont des travailleurs à leur compte et moins de 1 %, des employeurs. Par contre, 30,0 % des travailleurs de 65 ans et plus sont des TAC et 22,5 %, des employeurs. L'avancement en âge permet d'acquérir de l'expérience et un réseau de contacts professionnels, atouts qui facilitent l'exercice du travail autonome.

Figure 6.8

**Part<sup>1</sup> des travailleurs salariés et autonomes chez les 15 ans et plus selon la catégorie et le groupe d'âge, Québec, 2003**



1. Le total n'égalé pas 100 % car les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas inclus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

## Temps partiel non désiré chez les 25-54 ans

On peut occuper un emploi à temps partiel par choix, pour pouvoir vaquer à d'autres occupations, ou en raison d'une contrainte. Cette dernière raison correspond au temps partiel non désiré<sup>2</sup>. Le début de la série statistique concorde avec le nouveau questionnaire de l'*Enquête sur la population active* en 1997. On retient l'univers des 25-54 ans en raison du fait que le temps partiel devient une situation involontaire dans une plus forte proportion chez ce groupe d'âge.

Tableau 6.5

### Proportion de travailleurs ayant un emploi à temps partiel non désiré chez les 25-54 ans selon le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1997 et 2003

Année et sexe	Unité	Québec	Ontario	Canada
<b>Total</b>				
1997	k	141,7	202,0	542,8
2003	k	121,7	199,4	516,4
1997	%	44,8	39,8	38,8
2003	%	37,2	38,5	36,3
<b>Hommes</b>				
1997	k	41,7	59,6	158,4
2003	k	37,2	55,7	152,6
1997	%	60,7	61,2	58,7
2003	%	49,1	54,7	52,6
<b>Femmes</b>				
1997	k	100,1	142,5	384,4
2003	k	84,5	138,5	363,9
1997	%	40,4	34,7	34,0
2003	%	33,6	33,3	32,1

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- Au Québec, en 2003, chez les 25-54 ans, le groupe de travailleurs occupant un emploi à temps partiel non désiré se compose de 121 700 travailleurs, soit une proportion de 37,2 % des travailleurs à temps partiel. Ces personnes sont tributaires d'un marché du travail qui ne répond pas à leur désir de travailler à temps plein. Les hommes évoquent cette situation plus souvent que les femmes (49,1 % par rapport à 33,6 %). Toutefois, les femmes constituent en nombre le groupe le plus important (84 500 femmes par rapport à 37 200 hommes).
- Le temps partiel non désiré découle de raisons liées à l'économie, soit une offre insuffisante d'emplois à temps plein (« intervention de l'employeur »), soit une inadéquation entre les emplois à temps plein offerts et ceux qu'on recherche (« pas d'emploi à temps plein disponible »). Depuis 1997, le marché du travail étant généralement plus favorable, le travail à temps partiel non désiré parmi les travailleurs à temps partiel de 25 à 54 ans perd de l'importance. L'amélioration est plus importante au Québec (- 7,6 points de pourcentage) que dans l'ensemble du Canada (- 2,5 points). En valeur absolue, ce gain se manifeste surtout chez les femmes de 25 à 44 ans.
- Pour une partie des travailleurs à temps partiel non désiré, la situation origine d'une intervention de l'employeur, c'est-à-dire une réduction d'heures pour abaisser les coûts de production, le manque de travail, une diminution des commandes ou le réoutillage. En fait, depuis 2001, on déclare plus souvent l'intervention de l'employeur. Ainsi, la proportion passe de 31,5 % en 1997 à 41,7 % en 2001, puis à 43,5 % en 2003.

Tableau 6.6

### Proportion de travailleurs ayant un emploi à temps partiel non désiré chez les 25-54 ans selon le motif, Québec, 1997-2003

Motif	Unité	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Intervention de l'employeur	%	31,5	27,6	32,1	33,8	41,7	45,1	43,5
Pas d'emploi à temps plein disponible	%	68,5	72,4	67,9	66,2	58,3	54,9	56,5
<b>Total</b>	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	k	141,7	127,5	121,0	120,0	114,7	123,7	121,7

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- 2. Pour plus de détails sur les travailleurs à temps partiel non désiré, voir l'étude parue dans *Données sociodémographiques en bref*, vol. 8, n° 1 (octobre 2003). Par ailleurs, différentes mesures du travail à temps partiel involontaire peuvent être consultées sur le site Web de l'Institut.

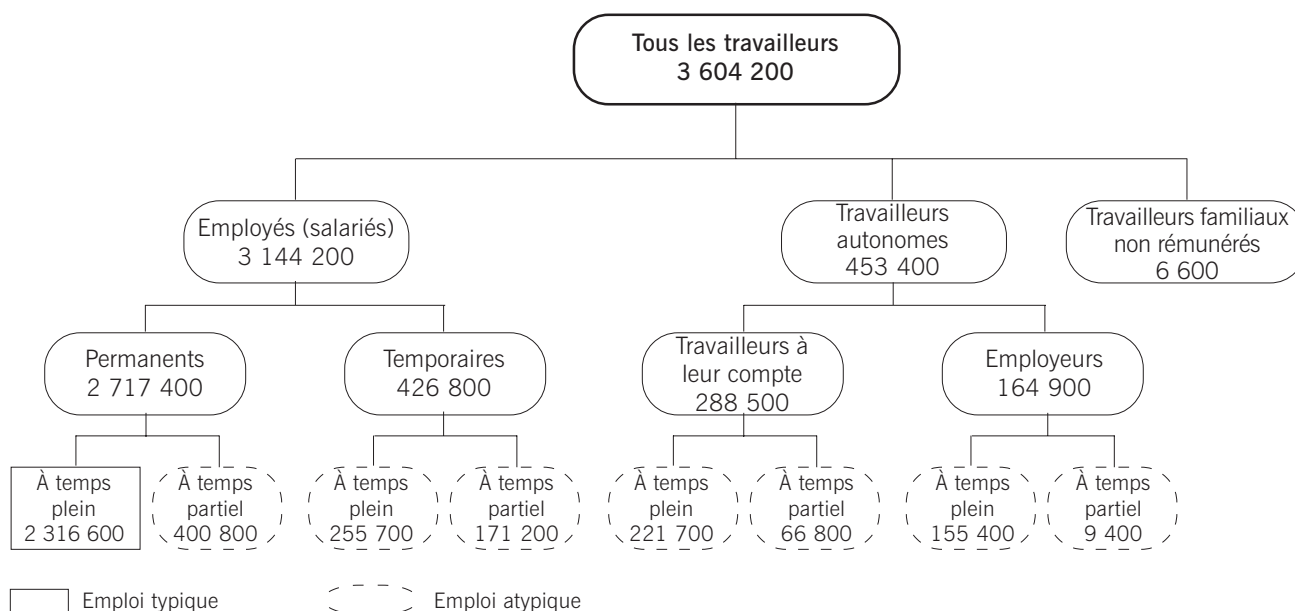
## Statut d'emploi atypique

Le modèle traditionnel de l'emploi – emploi typique – correspond à l'emploi salarié permanent à temps plein. Tout ce qui diffère de cette définition est un emploi atypique, c'est-à-dire que l'emploi ne répond pas aux critères de permanence ou de durée hebdomadaire de 30 heures et plus ou de relation avec un employeur. Par conséquent, les travailleurs atypiques sont ceux qui travaillent à temps partiel, qui sont à temps plein mais des salariés temporaires et les travailleurs autonomes. Quant aux travailleurs qui cumulent des emplois, ils sont considérés pour la plupart comme des travailleurs atypiques selon la classification de leur emploi principal.

La présente fiche décrit l'ampleur du travail atypique dans la population active. Bien que ce ne soit pas la seule définition existante, la ventilation détaillée du statut d'emploi atypique (voir le schéma ci-dessous) permet de saisir en un coup d'œil les diverses catégories, celles-ci étant mutuellement exclusives. L'univers de la population étudiée englobe les travailleurs de 15 à 64 ans. Quant aux étudiants, la période de référence est basée sur les huit mois de l'année scolaire (de janvier à avril et de septembre à décembre) au lieu de l'année civile.

Par ailleurs, bien que la notion de durée temporaire de l'emploi (composante de l'emploi atypique) soit parfois mal interprétée par les répondants à l'*Enquête sur la population active*, cette variable demeure un indicateur intéressant. Le problème d'interprétation provient de certains répondants qui confondent l'emploi et la personne dans les cas de remplacement provisoire de main-d'œuvre.

Figure 6.9  
**Schéma de la répartition des travailleurs de 15-64 ans selon les formes d'emploi mutuellement exclusives, Québec, 2003**



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, fichier de microdonnées.

Tableau 6.7

**Répartition des travailleurs de 15 à 64 ans selon la nature du contrat de travail, Québec, Ontario et Canada, 1997 et 2003**

Contrat de travail	Unité	Québec		Ontario		Canada	
		1997	2003	1997	2003	1997	2003
Tous les travailleurs	k	3 157,6	3 604,2	5 229,1	6 113,7	13 567,5	15 478,9
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Travailleurs familiaux non rémunérés	%	0,4	0,2	0,4	0,2	0,5	0,2
Emplois typiques <sup>1</sup>	%	63,3	64,3	64,6	65,7	62,4	63,6
Emplois atypiques	%	36,3	35,5	35,0	34,1	37,1	36,2
À temps partiel	%	17,4	18,0	18,5	17,7	18,5	18,3
Salariés permanents	%	10,7	11,1	12,2	11,0	11,6	11,2
Salariés temporaires	%	4,4	4,7	3,2	3,9	3,7	4,2
Autonomes à leur compte	%	2,0	1,9	2,7	2,4	2,8	2,5
Autonomes employeurs	%	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
À temps plein	%	19,0	17,6	16,5	16,5	18,6	17,9
Salariés temporaires	%	6,8	7,1	4,6	5,4	5,8	6,4
Autonomes à leur compte	%	6,5	6,2	7,0	6,7	7,4	7,0
Autonomes employeurs	%	5,7	4,3	4,9	4,3	5,4	4,5
Total emplois autonomes	%	14,5	12,6	14,9	13,8	16,0	14,4
Total emplois temporaires	%	11,2	11,8	7,8	9,3	9,5	10,6

1. Emplois salariés permanents à temps plein.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, fichier de microdonnées.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 6.8

**Répartition des travailleurs de 15 à 64 ans selon la nature du contrat de travail, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 1997 et 2003**

Année et contrat de travail	Unité	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
<b>1997</b>						
Tous les travailleurs	k	1 736,1	1 421,5	437,8	2 468,5	251,4
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Travailleurs familiaux non rémunérés	%	0,2	0,7	0,8	0,3	0,5
Emplois typiques <sup>1</sup>	%	67,1	58,6	39,8	67,9	58,6
Emplois atypiques	%	32,8	40,7	59,4	31,8	40,9
À temps partiel	%	9,6	26,8	44,2	12,7	16,6
À temps plein	%	23,2	13,9	15,1	19,1	24,3
<b>2003</b>						
Tous les travailleurs	k	1 928,3	1 676,0	552,9	2 667,3	384,1
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Travailleurs familiaux non rémunérés	%	0,1	0,3	—	0,1	0,5
Emplois typiques <sup>1</sup>	%	68,1	59,8	40,4	70,2	57,3
Emplois atypiques	%	31,8	39,9	59,4	29,6	42,2
À temps partiel	%	10,5	26,6	44,8	12,2	19,4
À temps plein	%	21,3	13,3	14,5	17,4	22,8

1. Emplois salariés permanents à temps plein.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, fichier de microdonnées.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 6.9

**Répartition des travailleurs de 15 à 24 ans pendant l'année scolaire selon la nature du contrat de travail et la fréquentation scolaire à temps plein, Québec, 1997 et 2003<sup>1</sup>**

Année et contrat de travail	Unité	Total	Étudiants à temps plein	Autres jeunes
<b>1997</b>				
Tous les travailleurs	k	410,9	158,4	252,5
	%	100,0	100,0	100,0
Travailleurs familiaux non rémunérés	%	0,9	1,5	—
Emplois typiques <sup>2</sup>	%	39,2	2,8	62,1
Emplois atypiques	%	59,9	95,7	37,4
À temps partiel	%	49,8	93,7	22,2
À temps plein	%	10,1	2,0	15,1
<b>2003</b>				
Tous les travailleurs	k	522,1	209,6	312,5
	%	100,0	100,0	100,0
Travailleurs familiaux non rémunérés	%	—	—	—
Emplois typiques <sup>2</sup>	%	40,1	3,3	64,7
Emplois atypiques	%	59,7	96,4	35,1
À temps partiel	%	50,6	94,3	21,3
À temps plein	%	9,2	2,1	13,9

1. Huit mois de l'année scolaire.

2. Emplois salariés permanents à temps plein.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, fichier de microdonnées.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- Le travailleur salarié permanent à temps plein demeure majoritaire dans toutes les catégories de travailleurs en 2003, dans une proportion de 64,3 %. En complément, le travail atypique touche un peu plus du tiers des travailleurs québécois (35,5 %), soit 1,3 million de personnes âgées de 15 à 64 ans. L'importance du travail atypique est analogue au Canada (36,2 %) et en Ontario (34,1 %).
- Comparativement à 1997, quand elle affichait 36,3 %, la part du travail atypique au Québec est demeurée relativement stable à 35,5 %. Cette évolution résulte d'un léger accroissement du travail à temps partiel (de 17,4 % à 18,0 % de l'ensemble des travailleurs) et du travail temporaire (de 11,2 % à 11,8 %), pendant que le travail autonome accuse un recul (de 14,5 % à 12,6 %).
- La moitié des travailleurs occupant un emploi atypique sont à temps plein. Ceux-ci exercent des emplois autonomes à leur compte (6,2 %) ou à titre d'employeur (4,3 %) ou encore des emplois salariés mais d'une durée temporaire (7,1 %). Le ratio de travailleurs à temps plein parmi les travailleurs atypiques, représenté ici par la moitié de l'effectif, est similaire au Canada et en Ontario.
- Parmi les sept composantes du travail atypique, l'emploi salarié permanent à temps partiel est la principale, soit de 400 800 Québécois ou près du tiers de tous les régimes de travail. Tel est également le cas en 1997. Cette composante occupe aussi le premier rang au Canada et en Ontario.
- Le travail atypique est généralement plus répandu chez les trois sous-groupes suivants en 2003 : les jeunes de moins de 25 ans (59,4 %), les personnes de 55 à 64 ans (42,2 %) et les femmes (39,9 %). Seuls les 55-64 ans comptent une proportion plus grande de travailleurs atypiques en 2003 qu'en 1997.
- Chez les jeunes de 15 à 24 ans, il est utile de distinguer ceux qui fréquentent l'école à temps plein, dont l'attachement au marché du travail n'est pas définitif, des autres jeunes (étudiants à temps partiel et non-étudiants), dont la situation se rapproche plus de celle des autres travailleurs. Ainsi, la presque totalité des emplois occupés (96,4 %) pendant l'année scolaire par les étudiants à temps plein sont atypiques. Chez les autres jeunes, l'ampleur du travail atypique est de 35,1 % en 2003, proportion équivalente à celle de l'ensemble des Québécois. On observe une légère réduction du travail atypique chez ces jeunes par rapport à 1997 (37,4 %).

## Statut d'emploi atypique non désiré

La classification de l'emploi atypique utilisée dans la fiche précédente ne se rapporte en aucun cas au caractère volontaire ou non de l'occupation d'un emploi. Quoique l'*Enquête sur la population active* ne collecte pas l'information sur les raisons du travail atypique, on peut tout de même évaluer, chez les travailleurs à temps partiel de 15 à 64 ans, quelle est la proportion qui occupe un emploi à temps partiel non désiré.

Tableau 6.10

**Part de travailleurs atypiques de 15 à 64 ans ayant un emploi à temps partiel selon le motif d'occupation et la nature du contrat de travail, Québec, 1997 et 2003**

Motif et contrat de travail	1997		2003	
	k	%	k	%
<b>Atypiques</b>	<b>1 147,7</b>	<b>36,3</b>	<b>1 281,0</b>	<b>35,5</b>
<b>Atypiques à temps partiel</b>	<b>548,2</b>	<b>100,0</b>	<b>648,2</b>	<b>100,0</b>
Salariés permanents	336,3	100,0	400,8	100,0
Salariés temporaires	140,1	100,0	171,2	100,0
Autonomes à leur compte	64,4	100,0	66,8	100,0
Autonomes employeurs	7,4	100,0	9,4	100,0
<b>Non désiré</b>	<b>205,7</b>	<b>37,5</b>	<b>182,3</b>	<b>28,1</b>
Salariés permanents	116,6	34,7	104,1	26,0
Salariés temporaires	63,5	45,3	53,4	31,2
Autonomes à leur compte	24,3	37,7	23,0	34,5
Autonomes employeurs	—	—	1,8	18,9
<b>Pour vaquer à d'autres occupations</b>	<b>225,5</b>	<b>41,1</b>	<b>307,3</b>	<b>47,4</b>
Salariés permanents	140,4	41,8	189,5	47,3
Salariés temporaires	60,1	42,9	96,1	56,1
Autonomes à leur compte	23,0	35,7	19,2	28,7
Autonomes employeurs	2,0	27,3	2,4	25,6
<b>Par choix</b>	<b>117,0</b>	<b>21,4</b>	<b>158,6</b>	<b>24,5</b>
Salariés permanents	79,3	23,6	107,2	26,7
Salariés temporaires	16,5	11,8	21,6	12,6
Autonomes à leur compte	17,1	26,6	24,6	36,8
Autonomes employeurs	4,2	55,9	5,2	55,6

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, fichier de microdonnées.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

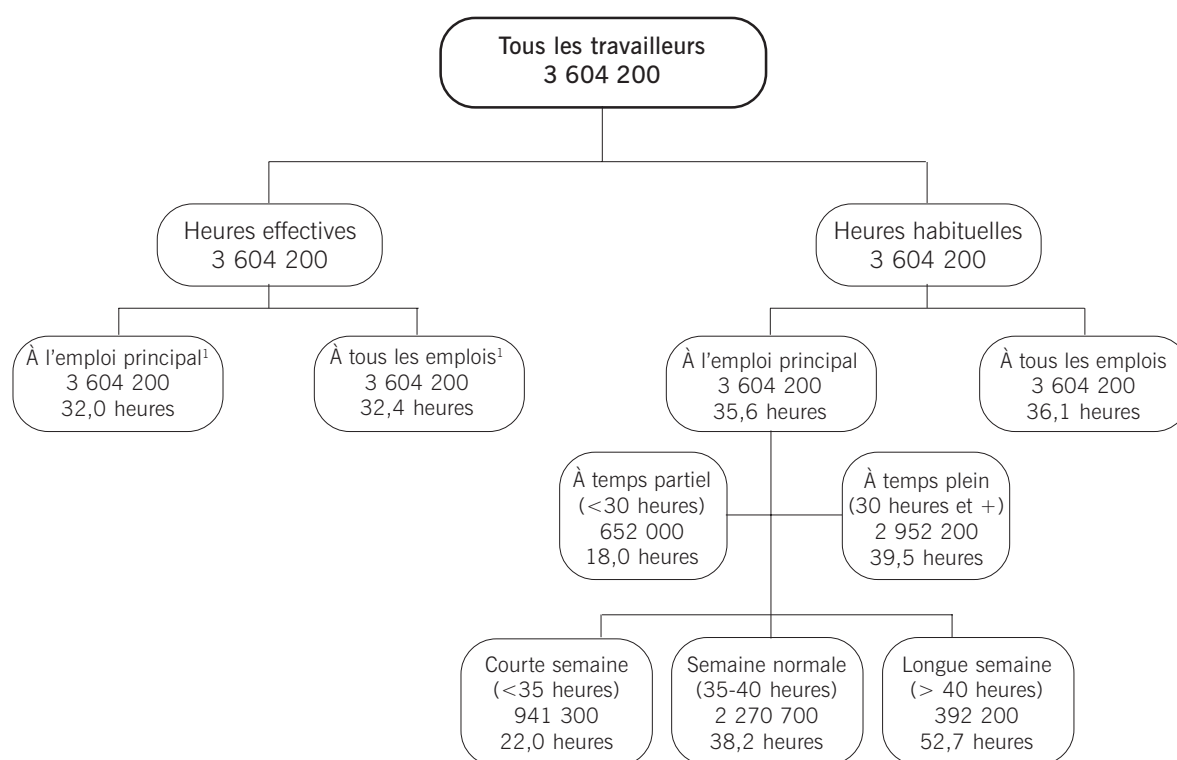
- L'emploi atypique peut être perçu comme une occupation transitoire vers une autre étape de la vie (par choix ou par conciliation), une façon de partager son temps entre le travail et d'autres occupations, une contrainte à défaut de trouver mieux ou simplement un choix personnel. L'enquête de Statistique Canada renseigne sur les motifs qu'ont les travailleurs d'occuper un emploi à temps partiel. Les travailleurs dont l'emploi atypique est à temps partiel sont répartis de la façon suivante en 2003 : 47,4 % acceptent l'emploi tout en vaquant à d'autres occupations, 28,1 % occupent ce type d'emploi non désiré et 24,5 % déclarent travailler de cette manière par choix.
- Chez les travailleurs à temps partiel, les travailleurs autonomes à leur compte disent plus souvent que les autres être contraints de travailler à temps partiel (34,5 %). Les travailleurs dont l'emploi salarié est temporaire mentionnent presque autant ce motif (31,2 %). La fréquence du motif est tout de même importante chez ceux qui ont un emploi salarié permanent (26,0 %). Enfin, les travailleurs autonomes employeurs innoquent moins souvent ce motif (18,9 %).
- En 2003, le travail à temps partiel involontaire est moins fréquent qu'en 1997 (28,1 % par rapport à 37,5 %). De même, les travailleurs contraints au temps partiel les plus touchés n'appartiennent pas au même sous-groupe qu'en 1997. Ainsi, le groupe le plus important en matière d'emploi non désiré en 2003 est représenté par les travailleurs autonomes à leur compte (34,5 %), tandis qu'en 1997, ce groupe est formé des salariés ayant un emploi temporaire (45,3 %).

## Durée de la semaine de travail

Il faut étudier plusieurs composantes de la semaine de travail pour saisir les tendances des heures hebdomadaires travaillées. Les cinq fiches présentées abordent, d'une part, la répartition des travailleurs selon quelques horaires de travail et la durée hebdomadaire moyenne de travail. D'autre part, elles établissent une correspondance entre les heures habituelles et effectives pour vérifier si les travailleurs dont l'horaire habituel est le plus répandu (les salariés ayant habituellement une semaine normale) modifient leur semaine de travail. Par ailleurs, les fiches exposent les différents horaires quotidiens de travail. Enfin, elles analysent quelques caractéristiques selon que les travailleurs ont des horaires courts ou longs. Les sources de données sont l'*Enquête sur la population active* et l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.

Figure 6.10

### Schéma de la répartition des travailleurs de 15-64 ans selon la durée hebdomadaire de travail, Québec, 2003



1. Incluant les travailleurs absents pendant la semaine de référence.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, fichier de microdonnées.

## Proportion des travailleurs selon les horaires habituels

On recourt à deux concepts pour calculer les heures de travail : les heures effectives et les heures habituelles. On utilise ce dernier concept dans cette fiche afin d'éviter le plus possible l'influence temporaire des conditions économiques. Deux distinctions peuvent être apportées par rapport à l'emploi : l'emploi principal ou tous les emplois (voir le schéma de la page précédente). Le volume d'heures travaillées indiqué dans cette fiche se rapporte à l'emploi principal, et ce, pour tous les travailleurs. Les données sont extraites de *l'Enquête sur la population active*. Le changement de questionnaire en 1997 introduit un bris, puisqu'on exclut maintenant les heures supplémentaires des heures habituelles. Cette modification ne s'applique qu'aux salariés parmi les travailleurs. Les données concernent les travailleurs de 15 à 64 ans.

Figure 6.11

**Proportion des travailleurs de 15 à 64 ans selon la semaine habituelle de travail, Québec, 1976-2003**

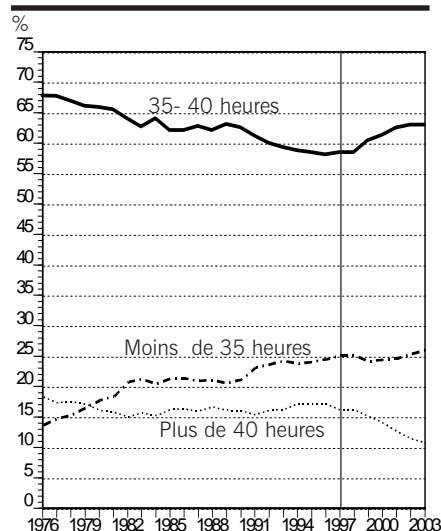


Figure 6.12

**Proportion des travailleurs de 15 à 64 ans selon la semaine habituelle de travail, Canada, 1976-2003**

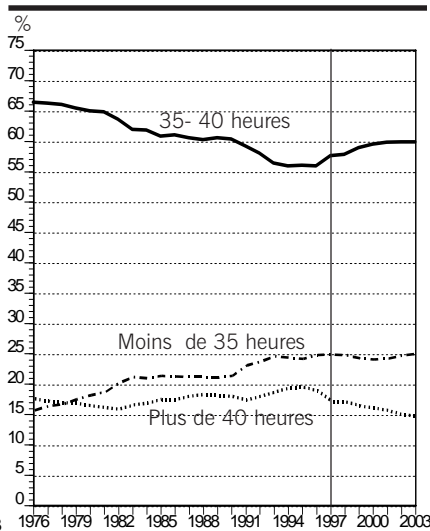
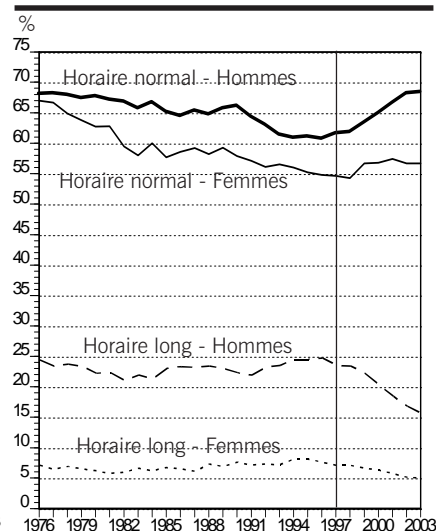


Figure 6.13

**Proportion de travailleurs de 15 à 64 ans ayant un horaire normal et long selon le sexe, Québec, 1976-2003**



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

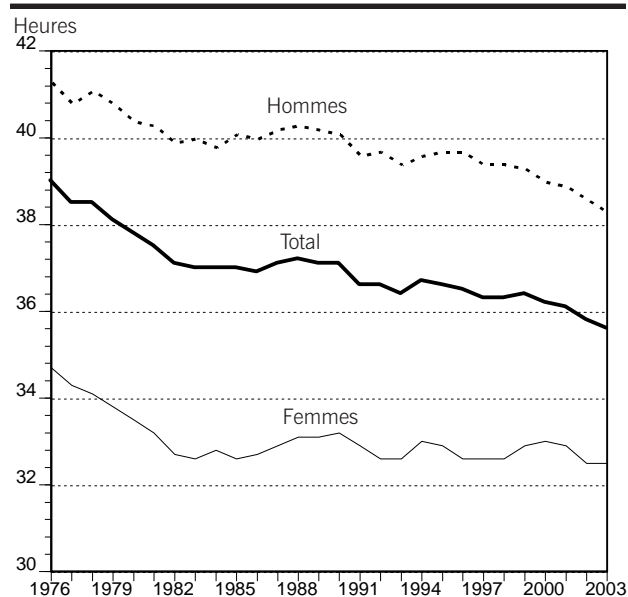
- La semaine normale de travail (de 35 à 40 heures) constitue depuis longtemps la pratique la plus répandue chez les travailleurs québécois de 15 à 64 ans. Cependant, la proportion de travailleurs ayant une semaine normale de travail, de 67,7 % en 1976, diminue et atteint les niveaux les plus bas de 1995 à 1998 (creux à 58,0 %), puis repart à la hausse (62,9 % en 2003).
- Pendant la période de recul de la semaine normale, le nombre des travailleurs qui enregistrent une courte semaine de travail (moins de 35 heures) augmente. Ceux-ci représentent 13,8 % en 1976 et 24,7 % en 1996. Après quelques années de stabilité, la tendance à la hausse reprend et on arrive à 26,2 % en 2003. Alors que la proportion de travailleurs ayant une courte semaine progresse, celle des travailleurs effectuant une longue semaine (plus de 40 heures) est plutôt stable jusqu'en 1998, mais décline par la suite, passant de 16,3 % à 10,9 %.
- De façon générale, les tendances en matière de durée de la semaine de travail au Québec s'appliquent aussi au Canada : après une réduction de la semaine normale, une remontée survient depuis 1997; pendant ce temps, la semaine courte prend de l'importance et la semaine longue en perd. Cependant, le Canada dispose, d'une part, d'une proportion moindre de travailleurs ayant une semaine normale que le Québec (59,8 % par rapport à 62,9 % en 2003). D'autre part, la proportion de travailleurs ayant une longue semaine est supérieure à celle du Québec (15,0 % par rapport à 10,9 % en 2003). Quant aux travailleurs ayant une courte semaine, les proportions sont équivalentes, soit autour de 25 % ou 26 %.
- On observe une remontée de la semaine normale de travail chez les deux sexes, mais la hausse est particulièrement sensible chez les hommes. Elle s'accompagne d'une diminution de la proportion de travailleurs accomplissant plus de 40 heures de travail par semaine. La diminution est davantage prononcée chez les hommes que chez les femmes. La tendance au redressement de la semaine normale de travail concorde avec l'application progressive, au profit des salariés du Québec, de la réduction de la semaine légale de travail qui a été ramenée de 44 à 40 heures à partir de 1997.

## Durée hebdomadaire moyenne

La durée hebdomadaire moyenne retenue dans cette fiche se rapporte aux heures habituelles de l'emploi principal. L'analyse tient compte des changements apportés au questionnaire de l'*Enquête sur la population active* en 1997, concernant particulièrement les heures travaillées par les salariés. Les travailleurs à temps plein font 30 heures et plus par semaine et, en contrepartie, les travailleurs à temps partiel exécutent moins de 30 heures. L'univers étudié est composé des travailleurs de 15 à 64 ans.

Figure 6.14

**Durée moyenne hebdomadaire habituelle de l'emploi principal chez les 15-64 ans selon le sexe, Québec, 1976-2003**



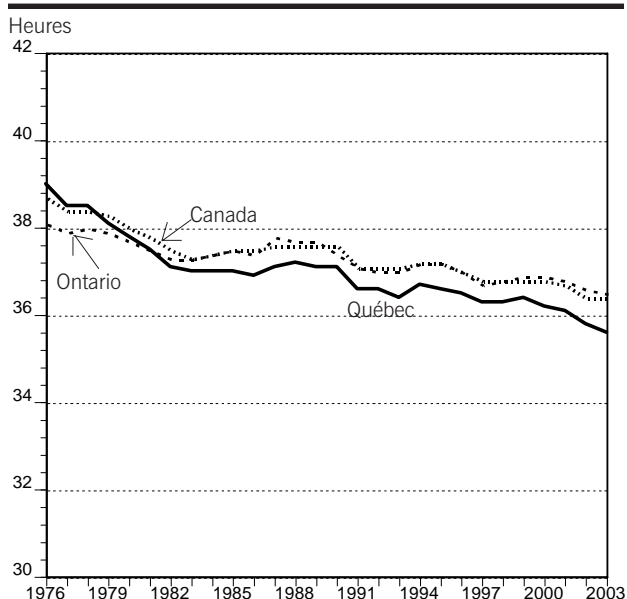
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- La répartition des travailleurs se modifie en faveur d'une semaine de travail moins longue. L'augmentation du nombre de travailleurs à temps partiel exerce ainsi une certaine influence. En fait, la redistribution des heures de travail abaisse lentement la durée hebdomadaire moyenne de travail. De 39 heures en 1976, la semaine moyenne est réduite à 37 heures dans les années 1980, à 36 heures dans la décennie suivante, et elle franchit le palier des 35 heures depuis 2002 (35,6 heures en 2003).

Figure 6.15

**Durée moyenne hebdomadaire habituelle de l'emploi principal chez les 15-64 ans, Québec, Ontario et Canada, 1976-2003**



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- Ayant une semaine moyenne de 39 heures en 1976, le Québec surpasse de peu l'Ontario (38,1 heures) et le Canada (38,7 heures). La situation s'inverse en 2003, quand l'Ontario et le Canada ont une durée équivalente (36,5 et 36,4 heures respectivement), mais que le Québec connaît une durée moindre (35,6 heures). Tout au long de la période, on observe aussi la réduction de la semaine de travail en Ontario et au Canada, mais elle est plus accentuée au Québec de 1976 à 1982. En 2003, l'écart du Québec vis-à-vis de l'Ontario et du Canada se creuse.

Tableau 6.11

**Durée moyenne hebdomadaire habituelle de l'emploi principal chez les 15-64 ans selon le sexe et la catégorie de travailleurs, Québec, 1997 et 2003**

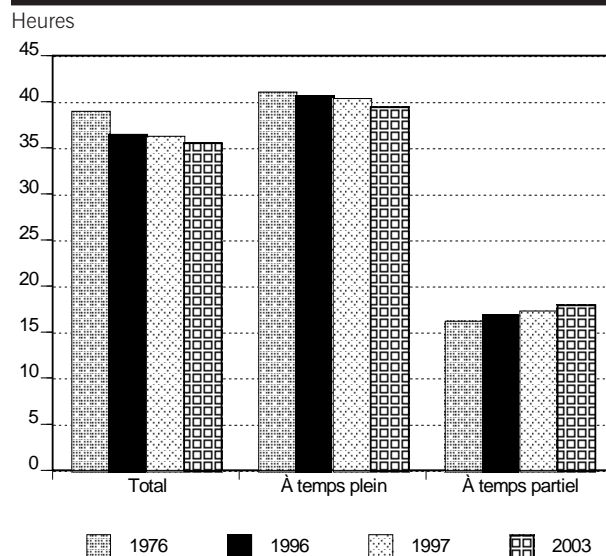
	Total	À temps plein	À temps partiel
	Heures		
<b>Total</b>			
1997	36,3	40,4	17,3
2003	35,6	39,5	18,0
<b>Hommes</b>			
1997	39,4	41,9	16,1
2003	38,3	40,8	17,0
<b>Femmes</b>			
1997	32,6	38,1	17,8
2003	32,5	37,6	18,5
<b>Emplois Salariés</b>			
1997	35,1	38,9	17,7
2003	34,7	38,4	18,2
<b>Emplois Autonomes</b>			
1997	43,5	48,9	14,9
2003	41,9	46,9	17,0

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, fichier de micro-données.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Figure 6.16

**Durée moyenne hebdomadaire habituelle de l'emploi principal chez les 15-64 ans selon le type d'emploi, Québec, 1976, 1996, 1997 et 2003**



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, fichier de micro-données.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

• Conditions de travail et rémunération

- La réduction de la durée moyenne de travail au Québec est d'une heure chez les hommes alors que la durée s'est maintenue chez les femmes. Les travailleurs autonomes réduisent davantage la durée de la semaine de travail que les salariés (environ 1 heure 30 comparativement à 30 minutes). Notons que le nombre d'heures habituelles du travailleur autonome est plus difficilement mesurable que celles du salarié dont la référence est le contrat de travail. De plus, même en retenant les heures habituelles comparativement aux heures effectives, les travailleurs autonomes sont soumis aux aléas des cycles économiques.
- Depuis 1976, les femmes maintiennent une semaine de travail dont la durée moyenne hebdomadaire est inférieure à celle des hommes, soit entre 6 et 7 heures de moins. En 2003, l'écart équivaut à 6 heures, soit 38,3 heures chez les hommes et 32,5 heures chez les femmes.

- L'évolution de la durée hebdomadaire moyenne totale masque une différence entre les travailleurs à temps plein ou partiel. La durée moyenne des travailleurs à temps plein se replie, alors qu'au contraire, celle des travailleurs à temps partiel s'accroît. Cette tendance s'applique tant à la période précédant le changement apporté à l'enquête (1976-1996) que depuis (1997-2003). Les hommes comme les femmes ont une durée hebdomadaire qui converge, soit une semaine de travail qui compte moins d'heures si l'emploi est à temps plein et inversement si l'emploi est à temps partiel. L'observation est également valable pour les travailleurs salariés et autonomes, quoique, chez ces derniers, la tendance soit plus prononcée.

## Heures réelles des salariés dont l'horaire habituel est de 35 à 40 heures

Généralement, les heures habituelles reflètent l'horaire établi par l'employeur pour les salariés. Par ailleurs, on obtient les heures effectivement travaillées en retranchant les congés et les absences et en ajoutant les heures supplémentaires (rémunérées ou non). En fait, deux mesures de durée effective sont possibles : l'une qui exclut les travailleurs absents (mesure retenue dans cette fiche) et l'autre qui les inclut. Quant aux salariés qui effectuent une semaine habituelle normale de travail, que représente la durée effective de travail? La population visée est composée de salariés de 15 à 64 ans ayant une semaine de travail habituelle de 35 à 40 heures en vertu de l'emploi principal.

Tableau 6.12

**Répartition des salariés de 15-64 ans ayant habituellement une semaine normale (35 à 40 heures) selon les heures réellement travaillées et quelques caractéristiques, Québec, 2003**

	Total des salariés	Ayant une semaine habituelle de 35-40 heures					Total
		Heures habituelles travaillées		Heures réelles travaillées			
		35-40 heures		< 35 heures	35-40 heures	> 40 heures	
k	k	%	%				
<b>Total</b>	<b>3 144,2</b>	<b>2 119,0</b>	<b>67,4</b>	<b>26,8</b>	<b>59,2</b>	<b>14,0</b>	<b>100,0</b>
Hommes	1 627,5	1 210,3	74,4	24,2	58,6	17,2	100,0
Femmes	1 516,7	908,7	59,9	30,2	60,1	9,7	100,0
Sans diplôme	510,5	318,3	62,4	25,2	64,8	—	100,0
Diplôme d'études secondaires	800,1	500,4	62,5	26,6	61,1	12,3	100,0
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	1 230,3	864,9	70,3	26,9	59,7	13,4	100,0
Grade universitaire	603,3	435,4	72,2	28,0	51,9	20,1	100,0
Gestionnaires et professionnels	811,9	588,9	72,5	27,8	53,0	19,2	100,0
Professions des services	1 529,2	899,4	58,8	26,7	63,3	10,0	100,0
Cols bleus	759,5	608,2	80,1	26,2	58,7	15,1	100,0
Professions propres au secteur primaire	—	—	—	—	—	—	—

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, fichier de microdonnées.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- Parmi les salariés qui ont habituellement une semaine normale de travail, ceux qui déclarent le plus avoir cet horaire en 2003 sont les cols bleus (80,1 %), les hommes (74,4 %) et les diplômés universitaires (72,2 %).
- En moyenne, la correspondance entre les heures habituelles et celles qui sont effectivement travaillées n'est pas très forte chez les salariés dont l'horaire est

normal. En 2003, 59,2 % respectent un tel horaire, 26,8 % ayant effectué une semaine courte et 14,0 %, une semaine longue. C'est signe que les congés et les absences pèsent davantage que les heures supplémentaires. Depuis 1997, l'année 2003 montre la plus faible correspondance entre les heures habituelles et les heures réelles.

Tableau 6.13

**Répartition des salariés de 15 à 64 ans ayant habituellement une semaine normale (de 35 à 40 heures) selon les heures réellement travaillées, Québec, 1997-2003**

Année	Ayant une semaine habituelle de 35-40 heures		Heures réelles travaillées		
			< 35 heures	35-40 heures	> 40 heures
	k	%	%		
1997	1 710,8	63,6	18,4	69,4	12,2
1998	1 759,1	63,9	22,1	65,3	12,6
1999	1 861,7	65,8	17,6	68,9	13,5
2000	1 930,5	66,2	16,6	69,0	14,4
2001	2 003,0	67,0	23,9	63,7	12,4
2002	2 088,4	67,4	22,5	62,5	15,0
2003	2 119,0	67,4	26,8	59,2	14,0

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, fichier de microdonnées.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- Chez les salariés travaillant habituellement une semaine normale (35-40 heures), ceux dont l'horaire réel s'en écarte davantage sont concentrés dans quatre groupes de travailleurs. Il s'agit des diplômés universitaires (51,9 % ont réellement travaillé une semaine normale), des gestionnaires et professionnels (53,0 %), des hommes (58,6 %) et des cols bleus (58,7 %). La plus grande partie de ces travailleurs font en réalité une semaine plus courte; par exemple, chez les cols bleus, 26,2 % travaillent moins de 35 heures plutôt qu'une semaine de 35 à 40 heures, tandis que 15,1 % effectuent plus de 40 heures.

## Salariés selon l'horaire quotidien de travail

Les données sont extraites de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* et couvrent les salariés de 16 à 69 ans. L'information tirée de cette enquête traite uniquement des horaires quotidiens de travail.

Tableau 6.14

**Proportion de salariés de 16 à 69 ans selon l'horaire quotidien de travail du dernier emploi occupé, le sexe et le type d'emploi, Québec, 2002**

Horaire de travail	Unité	Total	Hommes	Femmes	À temps plein	À temps partiel
Total	k	3 440,1	1 795,8	1 644,3	2 829,3	610,8
	%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Horaire normal de jour	%	72,4	70,6	74,4	78,3	45,0
Horaire par quarts	%	27,6	29,4	25,6	21,7	55,0
Quart de soir	%	6,1	7,1	5,0	4,9	11,5
Quart de nuit	%	2,5	3,0	2,0	2,6	2,5
Quart rotatif (alternance jour/soir/nuit)	%	6,7	7,7	5,6	6,3	8,7
Quart fractionné (deux plages et plus)	%	1,2	1,0	1,3	0,7	3,3
Quart sur appel	%	1,1	0,9	1,4	0,6	3,7
Horaire irrégulier	%	8,0	7,8	8,3	5,4	20,3
Autre <sup>1</sup>	%	1,9	1,8	2,1	1,3	5,0

1. La catégorie « Autre » correspond notamment aux salariés ayant une combinaison de plusieurs horaires.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, fichier de microdonnées.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 6.15

**Proportion de salariés de 16 à 69 ans selon l'horaire quotidien de travail du dernier emploi occupé, Québec et Canada, 1996 et 2002**

Horaire de travail	Unité	Québec		Canada	
		1996	2002	1996	2002
Total	k	3 129,8	3 440,1	13 038,0	14 251,5
	%	100,0	100,0	100,0	100,0
Horaire normal de jour	%	73,8	72,4	69,1	68,3
Horaire par quarts	%	26,2	27,6	30,9	31,7
Quart de soir	%	6,1	6,1	5,4	6,0
Quart de nuit	%	1,8	2,5	1,7	2,2
Quart rotatif (alternance jour/soir/nuit)	%	7,9	6,7	10,2	11,4
Quart fractionné (deux plages et plus)	%	0,7	1,2	1,0	0,9
Quart sur appel	%	1,2	1,1	2,1	1,6
Horaire irrégulier	%	7,6	8,0	9,6	8,2
Autre <sup>1</sup>	%	0,9	1,9	0,9	1,4

1. La catégorie « Autre » correspond notamment aux salariés ayant une combinaison de plusieurs horaires.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, fichier de microdonnées.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- De tous les horaires quotidiens en vigueur sur le marché du travail, l'horaire normal de jour est le plus répandu (72,4 % en 2002). Tous les autres types d'horaires sont des horaires par quarts. L'horaire atypique dominant est l'horaire irrégulier (8,0 %). En regroupant les trois dernières catégories d'horaires (quart sur appel, horaire irrégulier et autre), on obtient une mesure des salariés dont l'horaire de travail varie de

jour en jour quant au nombre d'heures. Cette proportion est de 11,0 %. Les quarts rotatifs – lesquels se caractérisent par une alternance de façon régulière entre le jour, le soir et la nuit – représentent une part de 6,7 %. Enfin, les quarts de soir (6,1 %), de nuit (2,5 %) et les quarts fractionnés (1,2 %) complètent la gamme des horaires.

Tableau 6.16

**Raison de l'horaire irrégulier ou sur appel du dernier emploi occupé chez les salariés de 16 à 69 ans selon le sexe et le type d'emploi, Québec, 2002**

Raison	Unité	Total	Hommes	Femmes	À temps plein	À temps partiel
<b>Total</b>	<b>k</b>	<b>315,3</b>	<b>156,4</b>	<b>158,9</b>	<b>168,5</b>	<b>146,9</b>
	<b>%</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Exigence de l'emploi	%	71,6	77,9	65,4	87,1	53,9
Études	%	16,4	14,5	18,2	—	34,4
Autre raison	%	12,0	—	16,4	12,3	11,6

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, fichier de microdonnées.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

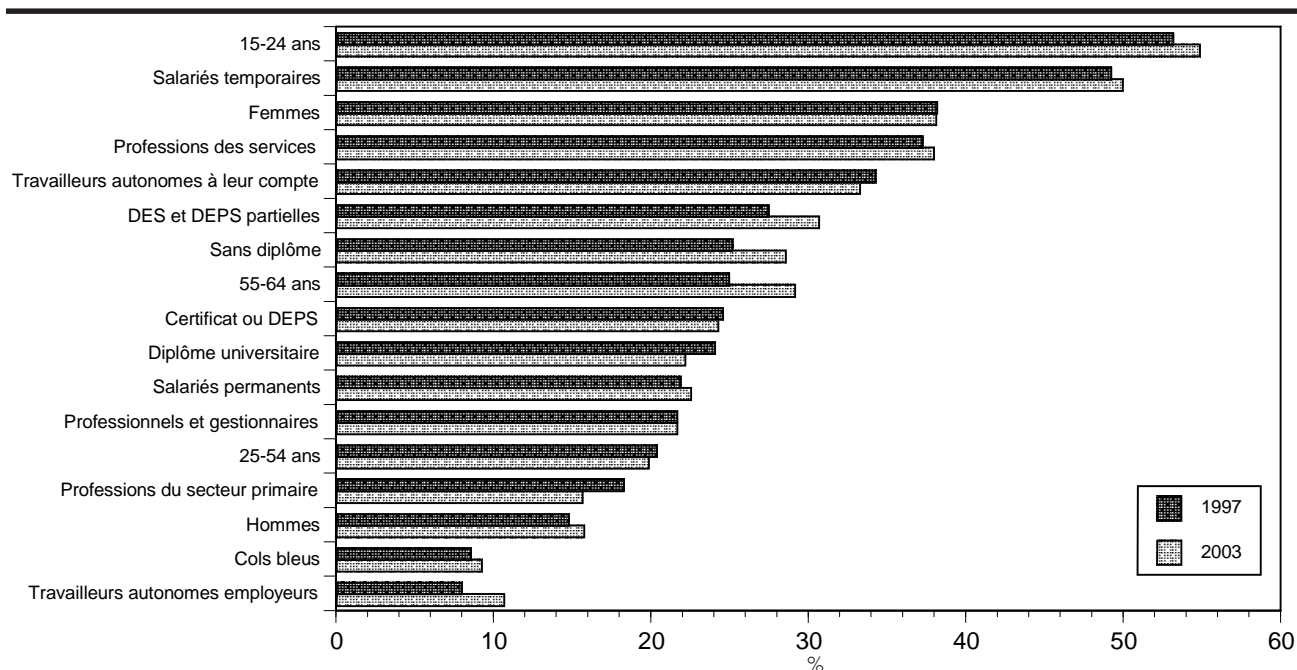
- On perçoit de grandes différences entre les horaires des salariés à temps plein et à temps partiel. Ces derniers occupent davantage des horaires par quarts (55,0 %) que les salariés à temps plein (21,7 %). Les salariés à temps partiel se distinguent par l'importance de l'horaire irrégulier (20,3 %), des quarts de soir (11,5 %) et des quarts rotatifs (8,7 %).
- Les femmes travaillent en plus forte proportion que les hommes selon un horaire normal de jour (74,4 % par rapport à 70,6 %). Les horaires irréguliers demeurent les horaires atypiques les plus fréquents chez les deux sexes. Le deuxième horaire atypique en importance est aussi le même chez les deux sexes : le quart rotatif dont la part est de 5,6 % chez les femmes et de 7,7 % chez les hommes.
- La fréquence du travail par quarts est moins élevée au Québec qu'au Canada (27,6 % par rapport à 31,7 % en 2002). On note le plus grand écart parmi les horaires atypiques dans les quarts rotatifs (6,7 % au Québec et 11,4 % au Canada). Comparativement à 1996, au Québec comme au Canada, l'horaire normal de jour perd un peu de terrain.
- La raison d'un horaire irrégulier ou sur appel est surtout liée à l'exigence de l'emploi. C'est ce qu'un peu plus des deux tiers des 9 % de travailleurs occupant un horaire irrégulier ou sur appel déclarent en 2002. La seconde raison en importance a trait aux études, motif déclaré par le sixième du groupe. Chez les travailleurs à temps partiel, on mentionne les études deux fois plus que parmi l'ensemble des travailleurs.

## Courte semaine et longue semaine de travail

Comme on l'a vu précédemment, une courte semaine de travail est de moins de 35 heures et une longue semaine représente plus de 40 heures. Cette durée est basée sur le volume des heures habituelles de tous les travailleurs de 15 à 64 ans en vertu de l'emploi principal.

Figure 6.17

**Proportion des travailleurs de 15 à 64 ans ayant une courte semaine de travail selon quelques caractéristiques, Québec, 1997 et 2003**



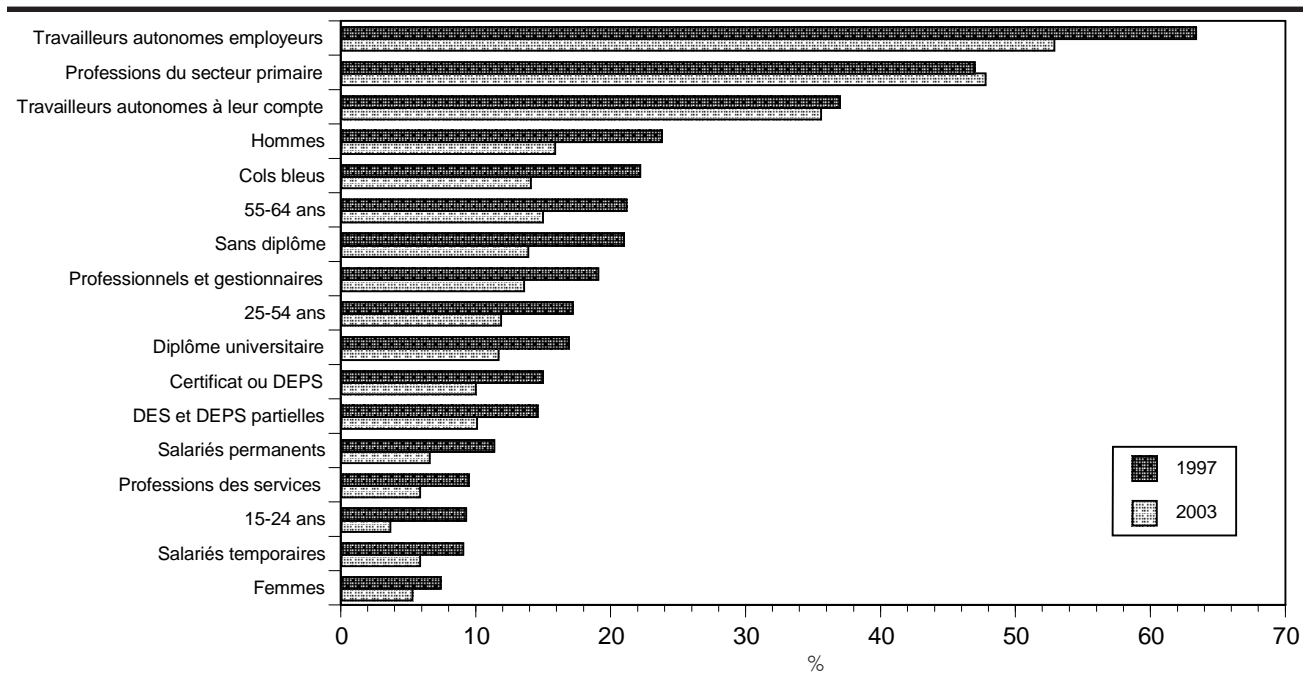
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, fichier de microdonnées.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- L'horaire de la courte semaine de travail est davantage l'apanage des jeunes et des salariés temporaires dont les proportions avoisinent 50 % de travailleurs. Les femmes, les travailleurs des professions liées aux services et les travailleurs autonomes à leur compte connaissent une proportion entre 30 % et 40 %. Les autres travailleurs apparaissant sur le graphique affichent des proportions inférieures à 30 %.
- Dans l'ensemble, au cours de la période 1997-2003, la proportion de travailleurs ayant une courte semaine de travail augmente légèrement. Celle-ci s'accroît plus fortement chez les travailleurs de 55 à 64 ans et ceux dont le niveau de scolarité est inférieur au diplôme d'études postsecondaires.

Figure 6.18

**Proportion des travailleurs de 15 à 64 ans ayant une longue semaine de travail selon quelques caractéristiques, Québec, 1997 et 2003**



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, fichier de microdonnées.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- La proportion de travailleurs qui font habituellement de longues heures de travail s'établit autour de 50 % en 2003 chez les travailleurs autonomes employeurs et les travailleurs dont la profession est liée au secteur primaire. Les travailleurs autonomes à leur compte sont aussi plus susceptibles d'effectuer une longue semaine de travail dans une proportion variant entre 30 % et 40 %.
- La presque totalité des caractéristiques étudiées reflètent la tendance générale à la baisse des longues semaines de travail par rapport à 1997, à l'exception des travailleurs exerçant une profession du secteur primaire. On observe les plus fortes réductions de proportion chez les travailleurs autonomes employeurs (- 10,6 points de pourcentage) et les cols bleus (- 8,1 points).

• Conditions de travail et rémunération

## Rémunération

Le travail est un moyen d'assurer sa sécurité financière. Divers attributs influencent le revenu que l'on tire d'un emploi : pensons, par exemple, à l'expérience de travail, aux compétences et à la formation acquises, au type de diplôme, à la profession, à la nature de l'emploi, à la durée de l'emploi, à la situation familiale, à la situation syndicale, à la taille de l'entreprise et à la région. Cette section porte sur quelques-uns des facteurs qui expliquent les différences de revenu d'emploi entre les travailleurs. Les deux premières fiches décrivent l'écart du revenu d'emploi entre les hommes et les femmes chez les travailleurs à temps plein toute l'année et selon l'expérience de travail. Par ailleurs, on expose la distribution du revenu d'emploi entre les travailleurs salariés et autonomes.

### Revenu d'emploi des hommes et des femmes chez les travailleurs à temps plein toute l'année

Le revenu d'emploi inclut le revenu en provenance de tous les emplois occupés par la personne avant impôt. Les valeurs nulles sont exclues du calcul du revenu moyen, alors que les valeurs négatives<sup>3</sup> sont comprises dans ce calcul. À partir de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, le revenu d'emploi moyen est calculé pour la population de 16 à 69 ans. On ne retient que les travailleurs à temps plein toute l'année (1 564 heures par année et plus) dans l'analyse de l'écart selon le sexe. Cette sélection permet d'éliminer en grande partie les différences de revenu provenant de la durée du travail. La comparaison du revenu au fil des ans est faite en dollars constants; l'incidence de l'inflation est éliminée en utilisant l'indice des prix à la consommation canadien. Les données présentées dans cette fiche sont extraites du fichier maître de Statistique Canada, ce qui peut causer des écarts par rapport aux données compilées à partir des fichiers de microdonnées.

Tableau 6.17

**Revenu d'emploi moyen et ratio entre les revenus des femmes et des hommes chez les travailleurs à temps plein toute l'année, Québec, Ontario et Canada, 1980-2002**

Année	Québec			Ontario			Canada		
	Revenu d'emploi		Ratio F/H	Revenu d'emploi		Ratio F/H	Revenu d'emploi		Ratio F/H
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
	\$ de 2002		%	\$ de 2002		%	\$ de 2002		%
1980	30 500	45 600	66,9	30 000	47 700	62,9	30 200	47 200	64,0
1985	29 600	43 200	68,6	29 800	47 600	62,6	29 600	45 600	64,8
1990	30 900	45 200	68,4	33 200	50 200	66,1	31 800	47 000	67,6
1995	31 900	42 800	74,6	36 600	49 900	73,4	33 900	46 400	73,0
2000	35 600	44 700	79,7	38 000	55 200	68,8	35 400	49 400	71,7
2002	34 400	45 700	75,4	38 800	55 400	70,2	36 000	50 500	71,3

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les finances des consommateurs*; *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*; *cédérom Tendances du revenu au Canada*, tableau 202-0102.

- Les Québécoises qui travaillent à temps plein toute l'année ont un revenu moyen d'emploi de 34 400 \$ en 2002. Elles gagnent un revenu d'emploi inférieur de 1 600 \$ à celui des Canadiennes et de 4 400 \$ à celui des Ontariennes. Ces écarts s'accroissent par rapport au Canada pendant la décennie 1990; comparativement à l'Ontario, c'est depuis le milieu des

années 1980 qu'ils sont très marqués. De 1980 à 2002, le revenu des femmes progresse, peu importe le découpage géographique, mais la croissance est plus modérée au Québec, soit de 3 900 \$ (+ 12,8 %) par rapport à 8 800 \$ (+ 29,3 %) en Ontario et à 5 800 \$ (+ 19,2 %) dans l'ensemble du Canada.

3. Ces valeurs négatives proviennent des pertes nettes que subissent certains travailleurs autonomes (leurs dépenses dépassent leurs recettes).

- De leur côté, les hommes qui travaillent à temps plein toute l'année ont au Québec un revenu moyen de l'ordre de 45 700 \$ en 2002. Leur revenu est inférieur à celui des travailleurs canadiens (- 4 800 \$) et ontariens (- 9 700 \$). Le fossé se creuse à partir de la fin de la décennie 1990 comparativement au Canada et depuis 1980 par rapport à l'Ontario. Pendant que les Québécois de sexe masculin retrouvent leur niveau de revenu de 1980 en 2002 (+ 100 \$), leurs homologues canadiens et ontariens améliorent leur sort de 3 300 \$ (+ 7,0 %) et de 7 700 \$ (+ 16,1 %) respectivement.
- L'écart du revenu entre hommes et femmes qui travaillent à temps plein toute l'année se rétrécit au cours de la période 1980-2002. Le ratio du revenu des femmes sur celui des hommes passe au Québec de 66,9 % à 75,4 %. Le ratio progresse aussi en Ontario (de 62,9 % à 70,2 %) et au Canada (de 64,0 % à 71,3 %). C'est au Québec que l'écart entre les sexes est le moins prononcé.
- Il faut garder à l'esprit que, chez les travailleurs à temps plein toute l'année, l'écart du revenu d'emploi entre les sexes peut différer selon plusieurs des facteurs énumérés précédemment (volume de travail, profession, etc.). Ainsi, le ratio du revenu des femmes sur celui des hommes peut dépasser 80 % si l'on considère le salaire horaire.

## Revenu d'emploi des hommes et des femmes selon le nombre d'années d'expérience

L'information relative au concept de revenu d'emploi décrite dans la fiche précédente s'applique ici. Les travailleurs retenus, âgés de 16 à 69 ans, sont ceux qui déclarent avoir déjà occupé un emploi à temps plein. On exclut les répondants à l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* ayant refusé de fournir l'information quant au nombre d'années d'expérience de travail ou ceux qui ont mentionné « ne sait pas ». Cette mesure de l'expérience est exprimée en équivalent d'année complète à temps plein depuis le premier emploi à temps plein.

Tableau 6.18

**Revenu d'emploi moyen, ratio du revenu et répartition des travailleurs selon la catégorie de travailleurs, le nombre d'années d'expérience<sup>1</sup> et le sexe chez les travailleurs ayant déjà occupé un emploi à temps plein, Québec, 2002**

Expérience de travail	Revenu d'emploi		Ratio F/H	Répartition	
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes
	\$			%	
<b>Total avec expérience à temps plein</b>	<b>28 700</b>	<b>40 200</b>	<b>71,4</b>	...	...
À temps plein toute l'année	34 900	45 600	76,5	100,0	100,0
1-5 années	24 500	30 000	81,7	14,6	12,1
6-10 années	32 000	46 700	68,5	17,4	12,8
11-15 années	33 400	44 900	74,4	14,3	11,7
16-20 années	33 700	46 700	72,2	15,0	14,7
21-25 années	41 100	52 100	78,9	15,8	15,3
26-30 années	41 100	52 600	78,1	13,7	14,2
Plus de 30 années	41 700	43 700	95,4	9,2	19,3
Autres catégories de travailleurs	16 700	21 700	77,0	...	...

1. En équivalent d'année complète à temps plein chez les travailleurs ayant une année d'expérience et plus depuis le premier emploi à temps plein.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, fichier de microdonnées.

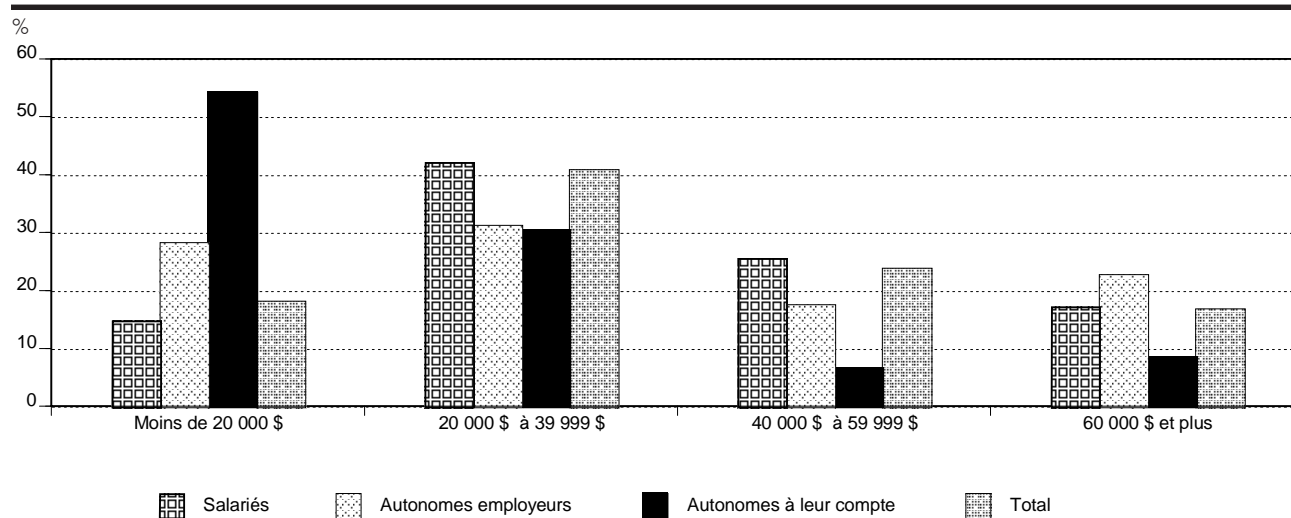
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- En 2002, le revenu d'emploi des femmes ayant déjà travaillé à temps plein est de 28 700 \$ comparative-ment à 40 200 \$ chez les hommes. Ainsi, les femmes gagnent 71,4 % de la somme gagnée par les hommes. Cet écart important peut s'expliquer en partie par des différences dans le volume de travail et les années d'expérience. Chez les travailleuses à temps plein toute l'année, le ratio est de 76,5 % du revenu d'emploi des hommes (34 900 \$ par rapport à 45 600 \$). L'écart est semblable chez les travailleurs des autres catégories d'emploi (77,0 %).
- Les femmes sont moins concentrées que les hommes parmi les travailleurs à temps plein toute l'année (65,9 % par rapport à 77,7 % chez les hommes). À l'inverse, elles se trouvent en plus forte proportion dans les autres catégories de travailleurs (34,1 % par rapport à 22,3 % chez les hommes), soit dans des emplois à temps plein ou partiel une partie de l'année, de même qu'à temps partiel toute l'année.
- Chez les travailleurs à temps plein toute l'année, le nombre moyen d'années d'expérience de travail est moindre chez les femmes que chez les hommes. Il est de 17,1 années par rapport à 20,1 années respectivement en 2002. Chez les femmes, 61,3 % a travaillé l'équivalent de une à 20 années comparative-ment à 51,2 % chez les hommes. Chez les plus expérimentés (plus de 30 années d'expérience), on observe une plus faible proportion de femmes dans ce groupe comparative-ment aux hommes (9,2 % par rapport à 19,3 %).
- À expérience équivalente entre les sexes, le revenu des travailleuses à temps plein toute l'année se rapproche du revenu des hommes quand elles accumulent moins de 6 ans d'expérience ou plus de 20 ans (ratio de près de 80 %). La parité de revenu entre les sexes est presque atteinte chez les travailleurs comptant plus de 30 années d'expérience. On peut supposer que les premières appartiennent à de jeunes générations, plus scolarisées. Quant aux secondes, elles sont beaucoup plus âgées et leur durée cumulative en emploi est un signe que les interruptions de carrière sont peu importantes. Ces facteurs favorisent des revenus plus élevés que chez les autres femmes.

## Revenu d'emploi des travailleurs salariés ou autonomes

La définition d'un travailleur autonome est la même que celle qu'on utilise dans la fiche « Travail autonome ». L'information relative au concept de revenu d'emploi décrite dans les deux fiches précédentes s'applique ici. Ainsi, le revenu d'emploi annuel considéré inclut tous les emplois occupés par le travailleur, y compris un paiement rétroactif d'un emploi passé, selon le type d'emploi occupé (salarié ou autonome) lors de son emploi le plus récent. Chez le travailleur autonome, le revenu d'emploi correspond au revenu net, c'est-à-dire après déduction des dépenses. Le revenu de location provenant de l'hébergement de chambreurs et de pensionnaires est inclus dans le revenu d'emploi. Le revenu d'emploi du travailleur propriétaire d'entreprise constituée en société est comptabilisé comme un revenu autonome selon la définition de l'OCDE. Les travailleurs retenus sont âgés de 16 à 69 ans et ils occupent un emploi à temps plein toute l'année. Les travailleurs familiaux non rémunérés sont exclus. En raison d'un échantillon trop faible chez les travailleurs autonomes employeurs féminins, aucune comparaison entre les sexes n'est établie.

Figure 6.19  
Distribution du revenu d'emploi des travailleurs à temps plein toute l'année selon la catégorie de travailleurs<sup>1</sup>, Québec, 2002



1. Catégorie de travailleurs dans l'emploi le plus récent, excluant les travailleurs familiaux non rémunérés.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, fichier de microdonnées.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

- En 2002, parmi l'ensemble des travailleurs à temps plein toute l'année, la répartition des travailleurs selon le revenu d'emploi par ordre d'importance est la suivante : 40,9 % se situe dans la tranche de 20 000 \$ à 39 999 \$, 23,9 % est dans la tranche de 40 000 \$ à 59 999 \$, 18,2 % gagne moins de 20 000 \$ et, enfin, 16,9 % obtient un revenu d'emploi de 60 000 \$ et plus.
- Comme les salariés représentent 8 travailleurs sur 10 parmi les travailleurs à temps plein toute l'année, la répartition des salariés par tranche de revenu d'emploi est très similaire à celle de l'ensemble des travailleurs. L'écart le plus important se situe dans la tranche de revenu de moins de 20 000 \$ (14,8 % chez les salariés par rapport à 18,2 %).
- La répartition des travailleurs autonomes selon le revenu d'emploi est très différente de celle de l'ensemble des travailleurs et des salariés. Les travailleurs autonomes se trouvent en plus forte proportion dans la tranche de revenu de moins de 20 000 \$ : 28,3 % chez les travailleurs autonomes avec personnel à leur charge (appelés aussi employeurs) et 54,3 % chez les travailleurs autonomes sans personnel. À l'opposé, quelques travailleurs autonomes avec personnel à leur charge sont mieux nantis que les salariés : 22,8 % gagnent 60 000 \$ et plus, comparativement à 17,3 % chez les salariés. Ces hauts revenus sont moins fréquents chez les travailleurs autonomes sans personnel (8,6 %).

## Constatations principales

- Les formes d'emploi dominantes en 2003 demeurent les mêmes qu'en 1976, mais leurs proportions sont moins importantes. Ainsi, en 2003, au Québec, on compte 81,9 % de travailleurs à temps plein, 87,2 % de salariés, tandis que 96,3 % des travailleurs ont un seul emploi. On enregistre la réduction la plus forte dans la proportion que représentent les emplois à temps plein, qui passent de 91,3 % à 81,9 %.
- L'importance dans l'emploi total de deux des trois formes d'emploi en émergence s'avère inférieure au Québec à celle qu'on observe dans l'ensemble du Canada. Ainsi, le Québec compte une proportion plus faible de travailleurs cumulant des emplois (3,7 % par rapport à 5,0 %) ou occupant des emplois autonomes (12,6 % par rapport à 14,4 %). Quant aux travailleurs à temps partiel, les proportions sont semblables, soit autour de 18 %.
- Pour une partie des 121 700 travailleurs à temps partiel de 25 à 54 ans dont l'emploi est non désiré, la situation origine d'une intervention de l'employeur, c'est-à-dire une réduction d'heures pour abaisser les coûts de production, le manque de travail, une diminution des commandes ou le réoutillage. En fait, depuis 2001, on déclare plus souvent l'intervention de l'employeur. Ainsi, la proportion passe de 31,5 % en 1997 à 41,7 % en 2001, puis à 43,5 % en 2003.
- Le travailleur salarié permanent à temps plein demeure majoritaire parmi toutes les catégories de travailleurs en 2003, dans une proportion de 64,3 %. En complément, le travail atypique touche un peu plus du tiers des travailleurs québécois (35,5 %), soit 1,3 million de personnes âgées de 15 à 64 ans. L'importance du travail atypique est analogue au Canada (36,2 %) et en Ontario (34,1 %).
- La semaine normale de travail (de 35 à 40 heures) demeure depuis longtemps la pratique la plus répandue pour les travailleurs québécois de 15 à 64 ans. Après une période de recul de 1976 à 1998, on observe depuis une remontée de la semaine normale de travail chez les deux sexes, mais la hausse est particulièrement sensible chez les hommes. Elle s'accompagne d'une diminution de la proportion de travailleurs accomplissant plus de 40 heures de travail par semaine.
- En moyenne, la correspondance entre les heures habituelles et celles qui sont effectivement travaillées n'est pas très forte chez les salariés ayant un horaire normal (de 35 à 40 heures). En 2003, 59,2 % respectent un tel horaire, 26,8 % effectuant une semaine courte et 14,0 %, une semaine longue. C'est signe que les congés et les absences pèsent davantage que les heures supplémentaires.
- De tous les horaires quotidiens en vigueur sur le marché du travail, l'horaire normal de jour est le plus répandu (72,4 % en 2002). La fréquence des horaires atypiques est moins élevée au Québec qu'au Canada (27,6 % par rapport à 31,7 %). Entre 1996 et 2000, l'horaire normal de jour perd un peu de terrain.
- Les Québécoises qui travaillent à temps plein toute l'année ont un revenu moyen d'emploi de 34 400 \$ en 2002. Elles gagnent un revenu d'emploi inférieur de 1 600 \$ à celui des Canadiennes et de 4 400 \$ à celui des Ontariennes. De 1980 à 2002, le revenu des femmes progresse, peu importe le découpage géographique, mais la croissance est plus modérée au Québec, soit de 3 900 \$ (+12,8 %) par rapport à 8 800 \$ (+ 29,3 %) en Ontario et à 5 800 \$ (+ 19,2 %) dans l'ensemble du Canada.

- De leur côté, les hommes qui travaillent à temps plein toute l'année ont au Québec un revenu moyen de l'ordre de 45 700 \$ en 2002. Leur revenu est inférieur à celui des travailleurs canadiens (- 4 800 \$) et ontariens (- 9 700 \$). Pendant que les Québécois de sexe masculin retrouvent leur niveau de revenu de 1980 en 2002 (+ 100 \$), leurs homologues canadiens et ontariens améliorent leur sort de 3 300 \$ (+ 7,0 %) et de 7 700 \$ (+ 16,1 %) respectivement.
- En 2002, les travailleuses à temps plein toute l'année qui possèdent au moins une année d'expérience de travail (depuis leur premier emploi à temps plein) gagnent 76,5 % du revenu d'emploi des hommes (34 900 \$ par rapport à 45 600 \$). À expérience équivalente entre les sexes, le revenu des travailleuses à temps plein toute l'année se rapproche du revenu des hommes quand elles cumulent moins de 6 ans d'expérience ou plus de 20 ans (ratio supérieur à 80 %).